

dit pas en juillet - août

- P 204036 - Mensuel - 26, ne

Boulevard de la Plaine 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxell

3 - Boulevard de la Plaine 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxell

CP 236 Campus de la Plaine
Éditeur: Étienne Depro

tre responsable: Étienne Depro

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / OCTOBRE 2013 / N°422

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Dossier : Que reste-t-il de nos valeurs ?

Immigration marocaine :
barbouzes et pastillas

Qatar,
quatre à quatre



© Sarah Sosak

3 Editorial

Ces bombes que nous ne lançons pas... par Yves Kengen

4 Droit de suite

De l'entreprise citoyenne

Le paradoxe liberté/soumission

6 Libres ensemble

Frontexit à l'assaut de l'Europe forteresse

Benoît Feyt nous dresse le portrait de cette action de résistance contre le refus de l'autre.

Cours « philosophiques » : supprimons l'obligation

Il suffit de lire attentivement l'article 24 de la Constitution pour mettre en œuvre cette réforme fondamentale: Benoît Van der Meerschen nous explique pourquoi et comment.

L'objection de conscience, arme de guerre du Vatican

Elle est loin, l'image de l'objecteur de conscience pacifique refusant d'effectuer son service militaire. Aujourd'hui, il s'agit d'une manœuvre beaucoup plus politique. Et Jacqueline Herremans en connaît un bout sur la question!

16 International**Torah, Torah, Torah**

En Israël, la démocratie a de forts accents religieux. Et les rabbins bien plus de pouvoir que nos curés, nous explique Serge Dumont depuis Tel Aviv.

Le Qatar, quatre à quatre

De sa plume alerte, Patrice Lestrohan nous fait découvrir la façon dont cet émirat s'infiltra partout dans le monde... avec des intentions pas toujours avouables.

Barbouzes et pastillas

L'immigration marocaine, dont on va célébrer le 50^e anniversaire, est aussi une histoire de contrôle des personnes, nous raconte Luc Malghem.

Un esprit de clocher bien allemand

Notre observateur européen Pascal Martin nous livre une vision inhabituelle des relations Églises/État outre-Rhin.

La résistible ascension du fascisme grec

Le récent assassinat d'un artiste par les néonazis d'Aube dorée le démontre: les fascistes grecs ne sont pas là pour rigoler, comme l'explique Pierre-Arnaud Perrouty.

34 Dossier: Que reste-t-il de nos valeurs?

Elles ont bon dos, les valeurs. Que n'a-t-on pas dit ou écrit en leur nom? Quelles revendications ne suscitent-elles pas? Le terme lui-même a-t-il encore un sens? «Espace de Libertés» part à la recherche des valeurs qui nous rassemblent. À l'arrivée, Dieu et les hommes y retrouveront peut-être les leurs.

60 Entretien

Jean Sloover a rencontré l'économiste chilien Marcelo Ossandon.

64 Espace de brièvetés**66 Chronique**

Le clitoris, organe politique. Jamila Si M'Hammed n'y va pas par quatre chemins.

68 Culture**Itinérant, engagé et gratuit: du théâtre pour tout le monde**

Amélie Dogot passe au crible les secrets de la Compagnie des Nouveaux Disparus.

Sri Lanka. Le 7^e art contre l'impunité

En prélude au Festival des Libertés, «No Fire zone», un film choc raconté par Amélie Dogot.

Amadou & Mariam: «Nous ne sommes plus les Africains de services»

Les confidences du duo malien recueillies par Frédéric Vandecasserie.

79 Coup de pholie

Vacances «fuite enchantée»? par Nadine Monteyne-Dupont

Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef

Ces bombes que nous ne lançons pas

Il a bien raison, François Hollande, quand il déclare qu'en gazant les populations civiles, Bachar El-Assad a «franchi la ligne rouge». Laquelle? Celle qui rend un acte à ce point intolérable qu'il actionne le devoir d'ingérence –et d'intervention militaire. S'il ne viendrait à l'idée de personne d'encourager l'usage du gaz sarin, et a fortiori contre des populations civiles, cette levée de bonnes intentions (Cameron et Obama s'y sont joints rapidement) interpelle néanmoins. En traçant de façon aussi nette la limite de l'insupportable, les théoriciens de la «ligne rouge» indiquent très clairement que partout où ils n'ont pas préconisé de larguer des bombes, la situation était donc «supportable». Mais pour qui?

Supportable, la situation des milliers de femmes systématiquement violées dans l'est du Congo? Supportable, celle des 250 000 enfants¹, enrôlés de force chaque année dans les armées et envoyés au maquis comme chair à kalachnikov? Supportable, le sort du million de réfugiés somaliens affamés, entassés dans des camps de fortune au Kenya, chassés de leurs terres par un conflit qui entre dans sa 23^e année? Supportable, celui des six millions d'enfants qui meurent chaque année de malnutrition avant d'atteindre leur cinquième anniversaire ou celui des 800 millions de personnes, dont 300 millions d'enfants, qui se couchent le soir le ventre vide alors que l'Occident croule sous les excédents de denrées alimentaires? Supportable, la vision des 11 millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies parfaitement évitables comme le paludisme, la diarrhée et la pneumonie² pour lesquelles des traitements existent mais ne sont rendus disponibles que là où ces maux ne sévissent pas?

La liste est, hélas!, bien longue des damnés de la terre dont la situation est jugée assez «tolérable» par les grands de ce monde pour qu'ils n'interviennent pas –ou si peu. Loin de nous l'idée d'appeler à une «guerre juste» pour combattre ces fléaux. Il n'est pas besoin de faire la guerre pour combattre les situations objectivement insupportables aux yeux des humanistes. Le sort des millions de victimes d'actes criminels, volontaires ou commis par passivité, mérite mieux que les calculs politiciens et le recours aux bruits de bouteilles pour se donner une mâle stature et remettre en marche la machine à fabriquer des armes et des dollars. Ce n'est pas manquer de respect ou de compassion envers la population syrienne martyrisée que de souligner que son cas n'est pas nécessairement plus grave que celui d'autres peuples traités comme quantité négligeable par des responsables politiques inconséquents.

À force de garder l'œil rivé sur notre petit nombril de nantis «non coupables» des malheurs des autres, nous –et ceux que nous élisons– en sommes tout autant responsables que les tortionnaires que nous nous plaisons à stigmatiser. 

1 «Les enfants soldats», mis en ligne le 10 octobre 2009 et modifié le 2 septembre 2013 sur www.unicef.be.

2 «En bref : les visages de la pauvreté», sur www.unmillenniumproject.org.

Un courrier de lecteur réagit à notre double article sur l'entreprise citoyenne (EdL 421)

D'abord, félicitations pour les deux opinions sur l'entreprise citoyenne reprises dans l'édition précitée : lancer un appel aux débats et au libre examen, c'est bien mais les pratiquer, c'est encore mieux.

Sur cette lancée, je prends la liberté d'ajouter mon grain de sel à votre échange de vues. Franchement, vu de l'extérieur, j'ai l'impression que vous ne parlez pas de la même chose, que vous raisonnez sur deux registres sémantiques différents, le premier –M. Delstanche– décrivant la structure, l'outil organisationnel et juridique que constitue toute entreprise et le second –vous-même, M. Kengen– examinant l'entreprise en activité opérationnelle dans la communauté humaine.

J'en viens à mon grain de sel ; toute entreprise dotée de la personnalité juridique, au départ, n'est qu'une coquille vide ; elle ne devient agissante que si elle est mise en service par des personnes physiques, mais, il y a un «mais» : ces personnes physiques n'agissent pas comme bon leur semble. Elles ne sont en fait que des exécutants (1) de l'objet social (celui-ci pourrait stipuler, par exemple, culture de pommes de terre mais sans pesticides), (2) la loi, les droits mais aussi les obligations qui en découlent pour toute personne juridique (ExxonMobil a déboursé plus de 3 milliards \$ de réparations, dommages et intérêts pour l'Exxon Valdez de 1989) et (3) les actionnaires ou coopérateurs (ils pourraient imposer aux dirigeants

de renoncer aux pesticides pour la culture des pommes de terre même si cette restriction n'était pas prévue dans l'objet social).

Enfin, –sans le moindre esprit polémique– toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique (anonyme, coopérative, sprl, asbl, etc.) rend «service aux humains» car, si ses biens produits ou ses prestations trouvent acquéreurs, c'est que ceux-ci répondent à un besoin ou à un manque dont chaque humain est juge en premier et en dernier ressort.

Merci pour la lecture de ce grain de sel. Amitiés laïques.

FM, Bruxelles

Alors, en définitive, pouvons-nous admettre que les croyants sincères ont librement choisi leur foi, sans contrainte, aussi irrationnelles que puissent sembler les bases transcendantes de cette foi. Doivent-ils être considérés par nous comme des êtres humains pensants à part entière, en dépit d'Henri Poincaré et de Descartes. Bien sûr, en définitive, nous savons que tout est affaire de croire ou de ne pas croire (ce qui est encore une foi!). La seule position possible pour le sage ne serait-elle pas de s'abstenir de porter tout jugement en cette matière sur ces frères humains que nous souhaitons égaux, libres et de bonne foi, et avec qui nous devons essayer de vivre en harmonie cette merveilleuse aventure humaine qui nous est donnée sans en chercher l'origine ?

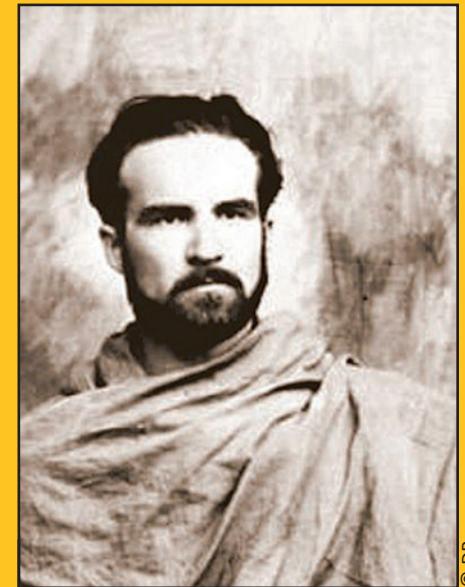
Le Paradoxe liberté/soumission

Notre lecteur Paul Mahieu, inspiré par l'article de Noël Rixhon (EdL 421), nous adresse la réflexion que voici :

«La pensée ne doit jamais se soumettre», déclarait Henri Poincaré, célèbre ingénieur et mathématicien, il y a plus d'un siècle. Car pour la pensée, se soumettre «sauf aux faits eux-mêmes», «c'est cesser d'être», ajoutait-il. Cela nous paraît indiscutable à nous qui sommes pénétrés de ce concept du «libre examen». Mais une telle affirmation ne pourrait-elle donc pas pour certaines autres personnes (penseuses aussi) prendre une apparence de dogme? D'abord, il nous faut admettre aussi le «fait religieux», inhérent à la nature humaine selon Mircea Eliade. Il s'impose à nous ainsi qu'André Malraux nous l'a rappelé, qu'on le veuille ou non.

Alors, où en sommes-nous? Le doute, si cher à la méthode cartésienne, ne peut-il pas nous conduire à la critique d'un concept qui apparaît inattaquable aux esprits rationnels et nous amène à des convictions philosophiques laïques anticléricales et à la limite, à l'agnosticisme et à l'athéisme? Et pourtant, comment considérer ces milliards d'êtres humains pensants sur cette terre qui ont «foi» dans des croyances religieuses à révélation transcendante et s'y soumettent donc dans leur vie de tous les jours. Volontairement, en pleine connaissance de cause, semble-t-il parfois, mais plutôt, le plus souvent par tradition ou éducation, passivement et même aveuglément, ce qui peut conduire au fanatisme, à l'intolérance qui se traduisent par des conflits : croisades, jihad, Al-Qaida, catholiques contre protestants, sunnites contre chiites...

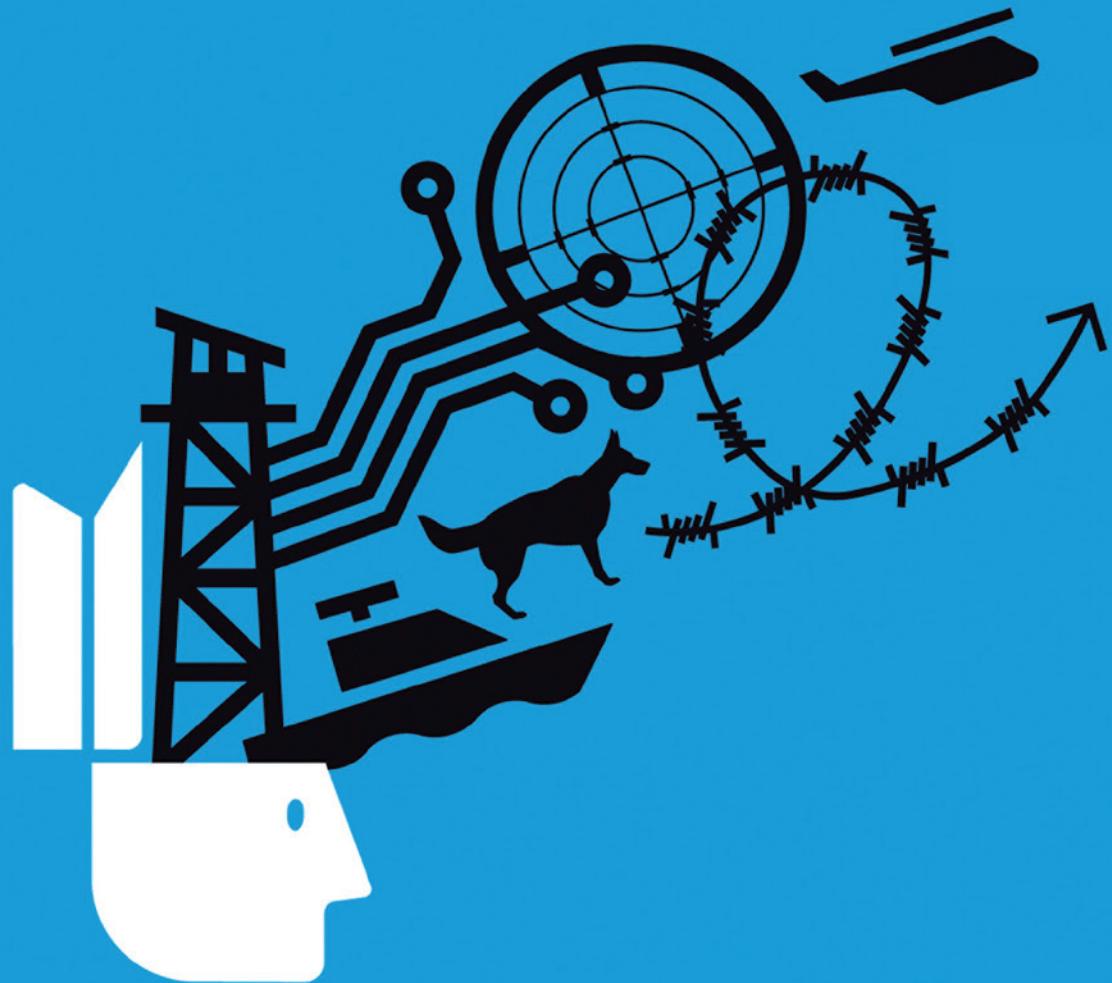
Pouvons-nous donc croire et admettre, en tant que libre-exaministes qu'on puisse choisir librement d'adhérer à un système religieux et par conséquent de se soumettre en pleine conscience et d'adopter sincèrement les obligations souvent arbitraires qui en découlent. L'exemple le plus évident est actuellement l'islam (mot qui signifie d'ailleurs «soumission» en arabe) où le croyant en arrive à se considérer l'«esclave» de son Dieu (Abdallah). Ceci rappelle inévitablement le problème du «libre arbitre» bien connu des juifs et des chrétiens, qui, comme on sait, est le moyen astucieux qu'ont trouvé les fondateurs des religions déistes pour contourner l'obstacle du déterminisme de la toute-puissance divine en responsabilisant la créature.



Mircea Eliade, un philosophe aux allures de prophète.



FRONTEX
[EXIT]



- 8** Frontexit à l'assaut de l'Europe forteresse
- 10** Cours « philosophiques » : supprimons l'obligation
- 13** L'objection de conscience, arme de guerre du Vatican

Frontexit à l'assaut de l'Europe forteresse

Afin de dénoncer les atteintes aux droits humains de Frontex, l'agence de l'Union européenne chargée de lutter contre l'immigration illégale, le réseau associatif international Migreurop a lancé une campagne de sensibilisation intitulée Frontexit. Son message: « L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente. »

Par Benoît Feyt
Centre d'Action Laïque

Le scénario semble plus vrai que nature. Quelques soldats sortent d'une jeep en tenue de camouflage et se postent en embuscade derrière des rochers, mitraillette à l'épaule. Sous les ordres de son supérieur, un soldat saisit ses jumelles et scrute la vallée. Il cherche l'ennemi. Soudain, son regard tombe sur un petit groupe de migrants exsangues traînant les pieds dans la poussière, baluchon à l'épaule... Des ennemis, vraiment ?

Arsenal de guerre

Ce clip de la campagne Frontexit cherche à frapper les consciences. Celles des citoyens européens qui ignorent encore les conséquences de la politique migratoire répressive et restrictive de l'UE. « *Loin de nos regards, pour lutter contre une prétendue "invasion" de migrants, l'Union européenne investi des millions d'euros dans un dispositif quasi militaire* », affirme Migreurop, un réseau qui réunit une vingtaine d'associations issues du Nord et du Sud de la Méditerranée, pour qui l'invasion en

question n'est qu'un leurre entretenu à des fins politiques. Statistiques à l'appui, Frontexit démontre en effet que les demandes d'asile en Europe ont chuté de 680 000 en 1992 à 301 000 en 2011 (Eurostat), alors que le nombre d'États membres de l'UE est lui passé de 12 à 27 durant cette même période.

Nonobstant cette réalité, Frontex a vu ses moyens augmenter de façon considérable depuis sa création en 2004. Outre son budget annuel qui s'élève aujourd'hui à près 120 millions d'euros, l'agence dispose d'un véritable arsenal de guerre pour lutter contre son «ennemi», soit plus d'une quarantaine d'hélicoptères et d'avions, une centaine de bateaux et environ 400 unités d'équipement telles que radars, sondes, caméras, etc. En plus de cet équipement digne d'une agence de lutte antiterroriste, Frontex a aussi vu ses compétences élargies. Elle peut désormais passer des accords avec des pays tiers, organiser des vols de retour conjoints, échanger des données personnelles avec l'agence européenne de

coopération policière Europol et initier des opérations terrestres et maritimes de contrôle des frontières. Des moyens «démentis, opaques et dangereux» selon les responsables de la campagne Frontexit.

Sale boulot

«Aujourd'hui, la politique européenne ne se limite plus seulement à empêcher les personnes migrantes d'entrer sur son territoire, elle vise à les empêcher de quitter leur lieu d'origine, affirme Cécile Vanderstappen du CNCD. Pour atteindre leurs objectifs, l'UE et les États membres ont recours aux accords de réadmission avec les pays d'origine des migrants qui s'accompagnent de pressions envers ces pays pour les inciter à adopter des législations répressives à l'égard des migrants. Il s'agit en fait d'externaliser la gestion des migrations en sous-traitant les

contrôles migratoires aux pays d'Afrique ou d'Europe de l'Est.»

«Cela participe du rapport de dépendance que l'UE entretient avec son voisinage proche», poursuit Claire Rodier, juriste au Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI, France). «Aux pays concernés, on promet, en échange de leur collaboration, le financement d'actions de coopération ou des contreparties de nature politique ou diplomatique. L'Europe opère ainsi un transfert du "sale boulot"—déportations de masse, détentions arbitraires et tortures—dans des pays dont les standards sont moins élevés qu'en Europe, en permettant de s'affranchir des obligations que les lois européennes imposent en matière de respect des droits de l'homme.» Un scénario, bien réel celui-là, qui se déroule loin du viseur des troupes de Frontex. ♦



© Arnaud Ghys
Action symbolique le 20 mars 2013 à Bruxelles. Des contrôles frontières mais surtout une sensibilisation sur les revendications de la campagne Frontexit. « L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente ! »

Cours «philosophiques» : supprimons l'obligation

Aujourd’hui, dans l’enseignement officiel, les parents doivent toujours choisir pour leurs enfants entre le cours de morale non confessionnelle et un cours de religion reconnue par l’État¹. Anachronisme ?

Par Benoît Van der Meerschen
Centre d’Action Laïque

«Le sommeil de la raison engendre des monstres» (Francisco Goya)

Le 17 janvier 2012, la ministre de l’Enseignement obligatoire avait annoncé l’instauration d’un «tronc commun» à l’ensemble des cours dits «philosophiques», idéalement pour la rentrée

2013. Tronc commun dont les trois grands axes seraient le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l’éducation à la citoyenneté active.

Un an et demi plus tard, au sujet de ces cours précités, se référant au dépôt d’un



Le cours de morale: apprendre à réfléchir par la pratique du libre examen. Mais existe-t-il un corpus «morale laïque» à enseigner comme on le fait pour les religions?

¹ Catholique, protestante, israélite, islamique et orthodoxe.

référentiel de compétences communes par les chefs de culte au printemps, son éphémère remplaçante indique avec aplomb lors de la rentrée scolaire que, d’une part, «le job a été fait»² et que, d’autre part, «tant au niveau des grilles horaires que des moyens budgétaires disponibles, il n’y a pas de possibilité pour créer un nouveau cours de philo»³.

La ministre n’a aucune volonté de mettre réellement quoi que ce soit en commun... Et en effet, face à l’incertitude politique, au manque de cohésion gouvernementale et à diverses initiatives intempestives⁴, les chefs de culte ont décidé le 17 mai dernier de prendre les devants et de proposer eux-mêmes, pour la rentrée de septembre, le fameux «tronc commun» souhaité par l’ancienne ministre de l’Enseignement obligatoire, qui n’aurait de «commun» que le contenu, les élèves restant séparés en fonction du choix «philosophique» de leurs parents.

Outre que cette initiative démontre par l’absurde que ce «tronc commun» n’avait pas besoin d’une initiative ministérielle pour exister⁵, il est tout aussi intéressant de constater que, sur certains dossiers, des religions, qui nous ont pourtant bien plus habitués dans l’histoire à se positionner dans une dynamique concurrentielle ou hégémonique, sont malgré tout susceptibles de s’entendre sur tel ou tel dossier bien précis.

Mais surtout, à l’arrivée, on ne peut que constater que la ministre de l’Enseignement obligatoire se réjouit de maintenir dans l’Enseignement officiel la séparation entre élèves sur base

des cours dits «philosophiques»... Pourtant, comment envisager dans de pareilles conditions l’apprentissage du dialogue, de la rencontre et de la tolérance? Quel est aussi l’intérêt d’une déconfessionnalisation d’une partie des contenus par la mise en place d’un pareil «tronc commun» sans même opérer une déconfessionnalisation des intitulés de cours? De même, pour aborder ces questions, les professeurs accrédités seront-ils à même de se dégager de leurs convictions confessionnelles, de leurs croyances et des règles morales qui y sont accolées?

Revoir sa copie, une obligation juridique...

Ce 12 mars 2013 pourtant, la commission de l’Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait été bien plus loin dans la réflexion et avait entendu 3 constitutionnalistes⁶ aborder la question essentielle de la possibilité juridique de rendre facultatifs ces cours dits «philosophiques».

De ces différentes auditions ressortent notamment les constats suivants:

✓ L’article 24 de la Constitution se limite à imposer que «les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu’à la fin de l’obligation scolaire, le choix entre l’enseignement d’une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle». Notre loi fondamentale fait donc obligation aux écoles publiques d’organiser ces cours, mais pas aux parents d’y inscrire leurs enfants. On peut donc contester leur caractère obligatoire pour les élèves.

² *La Libre Belgique*, 2 septembre 2013, p. 5.

³ *La Libre Belgique*, 2 septembre 2013, p. 5.

⁴ Cf. la sortie de la ministre sur l’instauration d’un cours de morale «neutre»...

⁵ Mais ne dépendait en réalité que du bon vouloir des chefs de culte...

⁶ Christian Behrendt (ULg), Hugues Dumont (Université Saint-Louis) et Marc Uyttendaele (ULB).

✓ Les trois constitutionnalistes ont aussi clairement établi que chaque parent a le droit de ne croire en rien et de ne se reconnaître dans aucun mouvement philosophique comme il a le droit de se reconnaître dans des convictions étrangères aux cultes reconnus et à la morale non confessionnelle. Dès lors, ces parents ont vocation à bénéficier d'un principe d'égalité, du droit au respect de la vie privée et du droit inconditionnel de ne pas dévoiler leurs convictions ou pire encore de les justifier ce qui, concrètement, signifie que les dispositions du droit positif de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui rendent aujourd'hui ces enseignements obligatoires sont contraires à l'article 2 du premier protocole à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un parent n'a donc qu'à demander une exemption sans avoir à justifier de celle-ci pour que son enfant ne soit pas soumis à l'obligation de suivre un des cours dits «philosophiques». La suppression du caractère obligatoire des cours dits «philosophiques»⁷ est donc une obligation juridique et non une simple option politique.

... qui libère deux heures de cours dans la grille horaire

La logique impose dorénavant de proposer ces cours hors grille horaire obligatoire, situation qui permettra aussi de répondre à la demande des parents qui souhaitent que leur enfant continue à suivre un cours de religion ou de morale. Pour autant, cette réforme ne créera nullement un vide pédagogique

dans la formation commune puisque, contrairement à ce que soutient la ministre, tous les élèves, en utilisant les deux heures à nouveau disponibles, pourraient –enfin!– suivre un cours commun intitulé, par exemple, «Éducation philosophique, éthique et citoyenne» pendant toute leur scolarité obligatoire. Un nouveau cours commun qui s'adresserait à tous les élèves, sans froisser et qui mettrait l'accent sur ce qui rassemble et non sur ce qui divise.

L'école demeure aujourd'hui le dernier lieu où l'on demande à quelqu'un de s'identifier religieusement avant d'entrer.

À l'exception du réseau scolaire privé non confessionnel, l'école demeure aujourd'hui le dernier lieu où l'on demande à quelqu'un de s'identifier religieusement avant d'entrer⁸. Le moment est venu de dépasser des clivages politiques et historiques dépassés et d'aller de l'avant en permettant à tous les élèves à l'école de bénéficier d'un enseignement adapté aux enjeux de notre temps. ♦

7 Ce qui se fait déjà au Nord du pays.

8 On ose à peine imaginer le tollé que pareille obligation susciterait si elle était d'application dans un milieu professionnel...

L'objection de conscience, arme de guerre du Vatican

Selon le dictionnaire Robert, la définition de l'objection de conscience vient de l'anglais «conscientious objector», fin du XIX^e siècle : «Celui qui, en temps de paix ou de guerre, refuse d'accomplir ses obligations militaires, en allégeant que ses convictions d'ordre moral ou religieux lui enjoignent le respect inconditionné de la vie humaine.»

Par Jacqueline Herremans
Présidente de l'ADMD¹, administratrice du CAL

En Belgique, des hommes comme Jean Van Lierde ont connu la prison pour avoir refusé d'accomplir leur service militaire. Le détournement de cette notion pacifiste s'est fait jour progressivement au sein des instances catholiques. Cette théorie se retrouve dans le *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, publié à l'initiative du conseil pontifical pour la famille, développée entre autres par Michel Schooyans, prêtre, professeur émérite de l'UCL, dans «L'objection de conscience en politique».

Chrétiens dépouillés

Un des sous-titres de cet article ne peut qu'emporter l'adhésion: «Quand la désobéissance devient un devoir». Cela étant, après s'être référé à Socrate et Antigone, l'auteur s'attaque très rapidement aux «*pourvoyeurs de crimes*», c'est-à-dire aux législateurs qui ont participé ou toléré que soient votées des lois concernant l'avortement ou l'euthanasie. Son article se termine ainsi: «Au nom du

pluralisme, trop de chrétiens se laissent dépouiller de leur propre morale au point d'adhérer à une conception perverse de la démocratie. Jamais, peut-être, n'a été aussi pressant l'appel évangélique à la résistance».

À tort ou à raison, les lois de dériminalisation de l'avortement et de l'euthanasie ont intégré en Belgique la

¹ Association pour le droit de mourir dans la dignité. www.admd.be



© Gaizka Iroz/AFP
L'évêque de Bayonne s'avance à la tribune du très controversé colloque international pour la vie, le 30 novembre 2012 à Biarritz. Une certaine idée de l'objection de conscience.

clause de conscience. Peut-on en effet imaginer une seconde qu'un médecin pour qui l'avortement ou l'euthanasie représenterait un acte contraire à ses conceptions se sentirait contraint et forcé de s'exécuter alors qu'il peut invoquer la liberté thérapeutique ? N'a-t-on pas témoigné de beaucoup de naïveté en introduisant cette clause de conscience sur laquelle aujourd'hui certains entendent se baser pour construire leur propre théorie de l'objection de conscience ? Car à présent, se pose la question de l'usage abusif de cette clause de conscience et de son extension à des institutions qui, de manière tacite ou expresse, refusent qu'au sein de leurs murs soient pratiqués des avortements ou des euthanasies.

Flibusterie parlementaire

Il est à souligner que les adeptes de ce concept élargi de l'objection de conscience ont à ce jour gagné une bataille symbolique devant le Conseil de l'Europe. Christine Mc Cafferty, parlementaire du Royaume-Uni (Labour), avait présenté un rapport le 20 juillet 2010, «Accès des femmes à des soins médicaux légaux: problème de recours non réglementés à l'objection de conscience». Le rapport approuvé par la commission des questions sociales, de la santé et de la famille précisait que «la pratique de l'objection de conscience se développe dans le domaine des soins de santé, lorsque des prestataires de soins de santé refusent d'assurer certains services en y opposant une objection religieuse, morale ou philosophique. Tout en reconnaissant le droit à un individu

à l'objection conscience vis-à-vis de l'accomplissement d'un acte médical donné, la commission des questions sociales de la santé et de la famille se préoccupe vivement de la montée de cette pratique qui, en grande partie, n'est pas réglementée, surtout dans le domaine de la santé reproductive, dans de nombreux états membres». Le souci était donc d'assurer un équilibre entre clause de conscience et droit des individus.

N'a-t-on pas témoigné de beaucoup de naïveté en introduisant cette clause de conscience sur laquelle aujourd'hui certains entendent se baser pour construire leur propre théorie de l'objection de conscience ?

Grâce à une technique de flibusterie parlementaire bien connue au Conseil de l'Europe, soit la proposition en séance plénière de différents amendements, le résultat a été de vider totalement la portée de ce rapport et de cette proposition de résolution. Le Conseil de l'Europe a accouché d'une résolution 1763 (2010) concernant «le droit à l'objection de conscience dans le cadre des soins médicaux légaux». Le premier point de cette résolution en dit long: «Nul hôpital, établissement, personne, ne peut faire l'objet de pressions, et être tenu responsable ou subir des discriminations,

d'aucune sorte, pour son refus de réaliser, d'accueillir ou d'assister un avortement, une fausse couche provoquée ou une euthanasie, ou de s'y soumettre, ni pour son refus d'accomplir toute intervention visant à provoquer la mort d'un fœtus (sic) ou d'un embryon humain (sic) quelles qu'en soient les raisons.» Cette résolution n'a aucune force de droit, fort heureusement. Cependant, le poids des mots y est énorme dès que la question des limites d'une clause de conscience est évoquée.

Valeur usurpée

Cet exemple démontre l'utilisation d'une notion éminemment respectable, basée sur la clause de conscience et le refus d'obéir à des ordres abjects (cf. procès de Nuremberg) pour aboutir à s'opposer au respect de l'autonomie de la personne. L'on part du devoir de désobéissance par rapport à des ordres abominables, à des lois non votées démocratiquement, pour en arriver à la protection de ceux qui veulent s'opposer à des lois votées démocratiquement.

Plusieurs d'entre nous n'y ont vu que du feu: l'objection de conscience est en effet un concept qui parle aux personnes qui y voient soit la notion pacifique, soit la valorisation du refus d'obéir à des ordres abjects. On en est plus là, ainsi que l'on peut le voir en France avec le mouvement qui s'oppose aux mariages pour tous. Ou encore en Italie: selon les statistiques officielles, plus de 80% des gynécologues, et 50% des anesthésistes, invoquent cette clause de conscience pour refuser de pratiquer

l'avortement. Comment une femme italienne peut-elle encore obtenir un avortement dans de telles conditions, surtout dans certaines régions ?

L'on part du devoir de désobéissance par rapport à des ordres abominables, pour en arriver à la protection de ceux qui veulent s'opposer à des lois votées démocratiquement.

Hier, cette notion avait valeur universelle. Aujourd'hui, elle est usurpée par ceux qui, au nom de valeurs morales qui ne sont plus partagées par tous, entendent s'opposer à des libertés protégées par la loi. ♀



- 18 Torah, Torah, Torah**
- 21 Le Qatar, quatre à quatre**
- 25 Barbouzes et pastillas**
- 28 Un esprit de clocher bien allemand**

Torah, Torah, Torah

Si l'on demande aux commentateurs de citer les hommes forts de l'État hébreu, la plupart prononceront sans doute le nom du Premier ministre Binyamin Netanyahu, du ministre de la Défense Moshé Yaalon et peut-être du président Shimon Peres. En revanche, il ne viendrait à personne l'idée de parler de David Lau et d'Itzhak Yossef, les deux grands rabbins d'Israël élus le 23 juillet dernier par un aréopage de cent cinquante personnes censées représenter l'ensemble de la société.

Par Serge Dumont
Journaliste

Le premier est grand rabbin ashkénaze, il gère donc les affaires religieuses des Juifs originaires des pays d'Europe de l'Est. Le second est le grand rabbin sépharade et ses prérogatives s'étendent aux Juifs originaires du bassin méditerranéen et des pays arabes.

Les ukases du rabbinat

À l'instar de leurs prédécesseurs, Lau et Yossef sont issus de la mouvance ultra-orthodoxe, celle des «hommes en noir», minoritaire en Israël et encore plus parmi les Juifs de la diaspora. Ils sont donc partisans de la stricte observance des préceptes religieux en matière d'éducation, de *casherout* (règles de pureté alimentaire), de respect du shabbat et des fêtes, ainsi que des conversions au judaïsme. Ce faisant, ils ne reconnaissent pas celles effectuées à l'étranger par des rabbins libéraux ou réformés, ce qui provoque régulièrement l'expulsion du pays

de personnes qui s'y étaient installées avec les papiers adéquats mais dont la judéité a ensuite été invalidée par les tribunaux religieux également contrôlés par la mouvance ultra-orthodoxe. Dotés d'un rang protocolaire élevé dans la hiérarchie de l'État, d'un salaire mensuel quasi équivalent à celui d'un ministre, d'un cabinet, d'une voiture de fonction et d'une sécurité rapprochée afférente, les deux grands rabbins ont leur mot à dire sur les programmes d'éducation religieuse, sur la délivrance des certificats de *casherout* aux hôtels, aux restaurants et aux compagnies de transport. Un document payant qui pourrait priver les compagnies concernées de dizaines de milliers de clients s'il leur était retiré et qui constitue donc un puissant moyen de pression les obligeant à respecter les ukases du rabbinat.

La religion juive fait partie de l'ADN de l'État hébreu et elle y

joue un rôle central. À l'exception du *Yom Haatsmaout* (fête de l'indépendance), tous les jours fériés et les périodes de congés sont rythmés par le calendrier religieux. Les administrations nationales, régionales et municipales sont évidemment tenues de les respecter au même titre que le repos hebdomadaire obligatoire du shabbat ainsi que la *casherout*. Quant à la correspondance officielle, elle fait obligatoirement référence au calendrier hébreu, différent du grégorien. À titre d'exemple, une lettre envoyée le 5 août 2013 portera également la date du 29 du mois de Av de l'année 5773. Outre le ministère des Religions, chaque département de l'État compte «son» rabbin à demeure. Leur rôle? Veiller à la *casherout* de l'institution. À ce que les fonctionnaires s'arrêtent de travailler avant le début du shabbat, par exemple.

Tous les jours fériés et les périodes de congés sont rythmés par le calendrier religieux.

Car tout est religieux en Israël: il n'y existe pas de mariage civil sauf pour les non-juifs qui le souhaite-



Le rabbin de Tsahal Rontski: le sabre et la kippa.

raient. Les divorces sont prononcés par des tribunaux rabbiniques dont les juges perçoivent un traitement de l'État, et les enterrements sont organisés par la Hevra Kadisha, une société funéraire dépendant du rabbinat local et qui fixe le plus souvent son prix –astronomique– à la tête du client. Du moins, à celle de ses proches qui se voient obligés de payer puisqu'ils ne disposent d'aucune autre alternative.

Inégalité dans la mort

Anecdote significative: chaque jour à six heures du matin, la première émission d'information de Kol Israël (la radio publique) débute est précédée de la prière du *Chema Israël*. Un



La Knesset à Jérusalem, point de mire des ultra-orthodoxes.

¹ Pour pouvoir émigrer en Israël dans le courant des années 80-90, environ deux tiers des 80 000 Juifs d'Éthiopie ont dû subir un processus de conversion rapide. Des dizaines de milliers d'immigrants provenant des États de l'ex-URSS ont subi le même processus à partir de 1990. Depuis le début de 2013, des descendants de Juifs marocains installés en Amazonie depuis plusieurs générations, et dont plusieurs centaines s'installent actuellement dans l'État hébreu, sont également contraints de se convertir dans le cadre d'un programme spécial.

peu comme si la RTBF diffusait «Je vous salue Marie» en prélude à son premier flash d'infos... Au sein de Tsahal, l'armée qui passe pour l'épine dorsale du pays, le rabbinat militaire dispose également de compétences étendues. Il veille, entre autres, à ce que soit respectée la *halakha* (les préceptes de la religion juive) et à ce que des cours ad hoc soient régulièrement dispensés aux troufions. Ceux-ci sont obligatoires et chaque refus implique une sanction. Paradoxalement, de nombreux soldats non juifs (chrétiens, musulmans, druzes), ainsi que des Juifs dont la conversion n'a pas été reconnue, portent également l'uniforme. Cependant, en cas de décès, ils n'ont pas le droit d'être enterrés à côté de leurs compagnons d'infortune juifs. Ils reposent dans un carré séparé. Dans le courant de l'été 2013, le ministre de la Défense Moshé Yaalon a toutefois fait un «geste» en acceptant qu'ils se trouvent dans la zone réservée aux soldats juifs... mais en arrière de ces derniers.

Lors de la création d'Israël (1948), David Ben Gourion, le «père» et le premier Premier ministre de ce pays, a réussi à se concilier le soutien des leaders des différents courants de l'ultra-orthodoxie juive –hostile au sionisme– en leur promettant que leurs ouailles seraient exemptées des obligations militaires dévolues aux ressortissants d'un jeune État en guerre. En outre, il leur a concédé la gestion des grands secteurs de la vie civile. C'est pour cela qu'une minorité d'hommes en noir (600 000 personnes environ) régit la vie quotidienne de sept millions d'autres ainsi que de dizaines de milliers d'immigrants¹ qui ne sont pas assez juifs à leurs yeux. ♦

© James Emery

Le Qatar, quatre à quatre

Richissime, saisi d'un brin de mégalomanie mais longtemps discret, ce petit État gazier et islamique multiplie les réalisations de prestige, intervient partout et se mêle de tout. De mauvaises têtes s'en irritent. Surprenant. L'émirat n'agit que par pure bonté d'âme.

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

Difficile de ne pas parler de tournant. Tournant, relatif, dans la grande bienveillance dont bénéficiait jusqu'à présent l'heureux Qatar, prospérisse contrée du golfe Persique un rien plus petite que la Flandre, plus désertique aussi. Pas de semaine sans que cette entreprenante principauté (1,7 million d'habitants, semble-t-il, dont au mieux, 200 000 nationaux), souveraine depuis 1971, ne fasse parler d'elle, et en tous domaines. *Les Nouveaux Maîtres du jeu*, sous-titre un récent ouvrage¹. Courtisés pour leur fabuleuse rente pétrolière et surtout gazière, prompts à circonvenir le premier visiteur venu, ces maîtres ont aujourd'hui leurs élèves indisciplinés.

Agacés, notamment, par les largesses du Qatar pour les mouvements islamistes, des manifestants tunisiens et égyptiens ont, ces derniers mois, brûlé des drapeaux de l'émirat, cependant que l'actif soutien de celui-ci aux djihadistes de Syrie fait au moins jaser; louée naguère pour son pluralisme professionnel, Al-Jazeera, le CNN qatari, a désormais le prestige en berne, pour forts soupçons de propagande poli-

tico-religieuse (elle tente cependant aujourd'hui de s'implanter, en grand, aux États-Unis). Des familles françaises remuent l'opinion à propos de parents indûment retenus à Doha, la capitale². En visite dans la région, François Hollande s'est d'ailleurs montré plus distant que son frénétique prédécesseur Sarkozy. Sans qu'il faille y voir un fâcheux présage, un incendie accidentel a au passage ravagé cet été à Paris, l'île Saint-Louis, le prestigieux hôtel (particulier) Lambert racheté par un membre de la famille régnante. Des malveillants s'obstinent, contre l'évidence bien sûr, à parler de «corruption» à propos des conditions qui ont permis au Qatar, novice en ballon rond, de décrocher la Coupe du monde de foot 2022. Les dates exactes de cet évènement inattendu restent à préciser, mais, en sus d'un surcroît de pub, l'émirat y a vu l'occasion, ou le prétexte à la construction d'équipements démentiels: une dizaine de stades façonnés Colisée dont certains «démontables» (*sic*), un surréaliste tramway suspendu, des autoroutes à huit voies, des tours à toucher le ciel, etc. Enfin,

¹ *Qatar. Les Nouveaux Maîtres du jeu*, Paris, Demopolis, 2013. Par un collectif de journalistes.

² L'effet, selon toutes les apparences, d'une sorte de chantage: régulièrement, des expatriés européens se voient privés de visa de sortie s'ils ne retirent pas une plainte, pourtant fondée, qu'ils ont déposée; ou s'ils refusent de céder pour un prix dérisoire, voire pour rien, à leur «sponsor» local l'entreprise qu'ils ont eux-mêmes créée là-bas.

au registre des griefs, différents pays, arabes ou non, s'énervent de l'activisme du Qatar dans divers organismes internationaux. Une boulémie que, selon d'éminents experts, le nouvel émir Tamim ben Hamad al-Thani, 33 ans, en fonction depuis juin, pourrait réfréner pour complaire à une Amérique troublée de cette ardeur.

Pour les beaux yeux des Beaux-Arts

Pour les apparences de la presse people, les potentats de Doha n'affectionnent pourtant que l'art et le patrimoine d'exception. Acquéreur des magasins Harrod's, le Printemps de palaces sur la Riviera, amateur de concerts viennois, l'ancien émir Hamad ben Khalifa al-Thani (il a abdiqué en juin en faveur de l'un de ses fils, officiellement pour raisons d'une santé en effet médiocre) collectionne de même les mirifiques demeures du Paris et du Londres historiques. À l'initiative de sa deuxième épouse, la sémillante *cheikha* Moza, «membre associée étrangère» de l'Académie des Beaux-Arts tricolore, le Qatar se couvre de musées bien dotés: il n'aura jamais coûté à nos esthètes du *cash-flow* –l'argent de l'État et celui du clan, c'est tout un– que 250 millions de dollars (pas loin de 200 millions d'euros), un record mondial, pour s'approprier l'illustre toile de Cézanne, *Les Joueurs de cartes!* La culture est au bout de la Visa Gold. Dans le même temps, l'émirat n'en finit pas de distinguer les esprits brillants, voire utiles. Les confrères Nicolas Beau et Jacques-Marie Bourget le rappellent perfidement³: d'autant plus intrasigantes personnalités que Jack Lang ou le

fondateur du *Nouvel Observateur* Jean Daniel se sont vus décerner en 2010 le prix «Doha, capitale culturelle arabe» (10 000 euros par primé). Simple rappel, le Qatar admet toujours la polygamie. Et réprime fermement l'homosexualité...

Louée naguère pour son pluralisme professionnel, Al-Jazeera, le CNN qatari, a désormais le prestige en berne, pour forts soupçons de propagande politico-religieuse.

Le cliché de «terre de contrastes» a dû être inventé pour cette minination qui abrite à la fois la plus grande base militaire américaine (hors USA) et un «bureau» des talibans! Partie prenante de la coalition anti-Saddam de 90-91, le pays a accueilli plus tard la veuve du tyran exécuté. L'émirat a le cœur large de ceux qui jouent sur plusieurs tableaux. Proche de démocraties occidentales, il ignore tout, ou à peu près, du suffrage universel et, depuis le déclenchement des «printemps arabes», n'a en effet pas molli dans le soutien financier et diplomatique à l'Egypte des Frères musulmans ou à la Tunisie d'Ennahda. À des fins sûrement désintéressées. Sans qu'investisseurs et politiques européens s'en émeuvent outre mesure, le Qatar maintient encore, autre pratique

«culturelle» sans doute, ses centaines de milliers de travailleurs immigrés dans une vraie servitude: souvent asiatiques, vite entassés dans des «camps de travail», ceux-ci se font confisquer leur passeport à l'arrivée avant de comprendre que leur salaire réel sera assez éloigné du salaire promis. Détail, les accidents du travail comptent parmi les premières causes de mortalité locale.

Nantis du plus haut niveau de vie au monde (après le Luxembourg), pourvus de mille facilités, les autochtones, eux, sont tant guettés par l'obésité et le diabète que leurs dirigeants ont il y a peu lancé une campagne pour «la marche dans les centres commerciaux»! Des ineptes ont avancé l'odieux mot d'*«apartheid»* pour qualifier la cohabitation Qatars-immigrés. Il pourrait aussi s'appliquer aux relations hommes-femmes. Autorisées

à conduire, étudier et se vêtir avec un rien de fantaisie, celles-ci demeurent séparées des hommes dans différents lieux publics... Tant de contradictions ne vont pas sans jésuitisme. Théoriquement interdit aux natifs, l'alcool leur reste accessible dans les grands hôtels du cru s'ils ne le consomment pas en costume local... Il est des accommodements avec Allah, même dans ce haut lieu du wahhabisme, rigoriste tendance de l'islam, aussi prodigue en fous de Dieu qu'en subventions aux «centres islamiques» du Vieux Continent.

L'axe Verviers-Eupen

La liste des investissements matériels de l'émirat donne le tournis: ils vont du Brésil à l'Australie en passant par l'Afrique, l'Europe et une tranche d'Asie, du rachat d'îles grecques à un farameux projet de «superégouts» londoniens, de



Quel rôle exact la chaîne qatarie joue-t-elle dans la propagande des émirs?

³ Dans leur *Vilain petit Qatar*, Paris, Fayard, 2013.

cultures vivrières à Madagascar à des participations dans de grands groupes français ou allemands (Lagardère, Volkswagen, etc.). La Belgique n'est pas absente de ces préoccupations planétaires. Son Excellence Tamim al-Thani, 33 ans, y a fait en partie ses universités, à Louvain. Petit et discret actionnaire de l'industrie du plat pays, le clan dirigeant y détient six résidences, la principale étant sise à Verviers. Déjà propriétaire, en France, du PSG («le» Paris-Saint-Germain), «partenaire» du Barça catalan, il a encore mis la main sur le KAS Eupen, vivier supposé de futures vedettes qataries, ou assimilées, du football. Pour l'anecdote, Eddy Merckx lui-même, choyé lui aussi par la principauté, a fait don de son



L'émir Tamim al-Thani: voilez ce sein...

vélo de gagneur à cette patrie bien connue du cyclisme...

Un formidable appétit de puissance, aiguisé par l'instabilité de grands pays arabes, le souci d'assurer sa sécurité et son avenir, un certain prosélytisme religieux.

Des experts affûtés s'échinent à percer les motivations du Qatar, engagé en 2011 aux côtés des Britanniques et des Français dans le renversement de Kadhafi: un formidable appétit de puissance, aiguisé par l'instabilité de grands pays arabes, le souci d'assurer sa sécurité et son avenir, un certain prosélytisme religieux toujours. Ou le tout en même temps, dans un mouvement à marche forcée. L'émirat a même brûlé les étapes réglementaires pour adhérer bizarrement aux instances de la... Francophonie, adhésion qui ne saurait nuire à ses opérations évidemment humanitaires en Afrique noire. Leurs détracteurs n'en démordent en tout cas pas: à même de rameuter dans l'instant Zidane, Pelé, Tony Blair ou l'ancien Premier ministre français Villepin pour assurer leur promotion, ces autocrates qataris sont simplement convaincus que tout s'achète. C'est encore une fois faire bon marché de leur fureur artistique, de leur passion de l'amitié et de leur compassion pour bien des opprimés du globe...

50 ans de contrôle de l'immigration marocaine

Barbouzes et pastillas

«Ils voulaient des bras, ils eurent des hommes.» En 2014, la Belgique célébrera les cinquante ans de l'accord bilatéral qui déclare ouverte l'immigration marocaine. L'occasion d'explorer un pan peu connu de notre histoire commune et, peut-être, de mettre en lumière l'attention particulière que le royaume chérifien porte à ses émigrés et à leurs descendants. Ou peut-être pas. Sujet tabou.

Par Luc Malghem
Écrivain

Impossible à intégrer, les Marocains. Le constat ne sort pas de la bouche d'un clown triste de la droite extrême mais bien du précédent roi du Maroc, feu Hassan II. À Anne Sinclair qui, sur son plateau de «7 sur 7»¹, lui pose la question de l'intégration des Marocains en France, celui-ci déclare assimiler toute tentative d'intégration à un «détournement de nationalité» et, surtout, sur la même ligne que le Front national, réfute la possibilité même que ses sujets puissent devenir autre chose que de «mauvais Français». Incompatibilité de culture, avance le souverain alaouite dont la structure qui porte son nom, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidents à l'étranger, précise dans son objet social qu'elle travaille au «maintien des liens fondamentaux que [ces derniers] entretiennent avec leur patrie».

La rente de la diaspora

Les Marocains résidents à l'étranger, ou MRE: toute la politique que l'État marocain mène à l'égard de sa diaspora ne peut pas toujours comprendre...

¹ «7 sur 7», diffusé le 16 mai 1993 sur TF1.

La peur. Le mot revient tout le temps pour décrire la vie quotidienne des Marocains sous Hassan II et les années de plomb. Même en Belgique où, non-électeurs destinés un jour à rentrer au bercail, ils demeurent considérés comme la chasse gardée du régime marocain. Un accord bilatéral de 1975 prévoit même l'envoi ici d'enseignants marocains. Culture de la délation, convocations à l'ambassade, menaces sur la famille restée au pays, campagnes de dénigrement, passages à tabac, voire, dans deux cas restés célèbres, les affaires Ben Barka et El Manouzi, enlèvement et liquidation d'opposants politiques, avec l'aval sinon la complicité des pays hôtes. Très vite, à l'initiative du Maroc toujours, fleurissent les Amicales, ces associations qui s'emploient à encadrer les travailleurs marocains et à brider toute velléité de rejoindre le jeu syndical et associatif belge. Rapatrier des devises, oui. Un savoir-faire militant, non. Frontale, la répression se poursuivra jusqu'au milieu des années 90, avec, au Maroc, les réformes de 1992 et 1996 et, en 1999, le décès d'Hassan II et la montée sur le trône de Mohamed VI. Celui qui, par la grâce du marketing politique, deviendra le «roi des pauvres» alors que, selon le magazine financier Forbes, il serait parvenu à multiplier sa fortune personnelle par cinq.

Le père réprimait par la terreur, remarque le comédien Sam Touzani, militant républicain. «*Le fils, lui, se distingue par sa capacité impressionnante à tout récupérer, tout acheter.*» Un genre de dictature bling-bling, moins brutale même s'il arrive encore en 2010 qu'un ex-détenu venu témoigner de la réalité du sinistre bagne de Tazmamart, Ahmed Marzouki, se fasse tabasser en

plein centre-ville bruxellois. «*De l'excès de zèle, sans doute*», conclura la victime qui dit circuler désormais librement au Maroc...

L'ombre du Makhzen

Bruxelles, capitale de l'Europe, ses institutions, ses quelque 20 000 lobbyistes. Et sa communauté (d'origine) marocaine la plus dense du monde². Une place de choix pour travailler une image d'État moderne, quasi démocratique, à coup d'investissements de prestige, comme le cofinancement du festival Daba-Maroc et celui du (déjà très moribond) centre culturel belgo-flamand Daarkom. La place aussi où affirmer la marocanité du Sahara occidental, première cause nationale, à soutenir inconditionnellement pour qui veut donner des gages au pouvoir marocain. C'est ainsi qu'en 2012, par exemple, on retrouve Fouad Ahidar, un député belgo-marocain sp.a qui fait de la retape pour une manifestation téléguidée par l'ambassade, revenant sur les ondes de la RTBF sa double fidélité³. Peu l'assument aussi ouvertement. À vrai dire, personne.

Difficile d'écrire sur quelque chose qui n'existe pas : le *Makhzen*⁴. Le *Makhzen*, explique la sociologue Nouria Ouali, est ce système hiérarchique pyramidal, féodal, qui, en marge du système politique légal, repose sur le principe de l'allégeance. Péjorative, l'expression évoque un système de pouvoir corrompu et archaïque qui trouve son expression la plus visible dans la cérémonie de la *Bayaâ*: à l'occasion de la fête du trône, les notables défilent devant le commandeur des croyants,

se prosternent et lui baissent la main. C'est que le roi serait, aussi, descendant direct du prophète. Et, à ce titre, inviolable. Logique.

S'il est impossible de distinguer le patriotisme spontané de l'entrisme, il est un indice qui ne trompe pas sur les relations de proximité qu'entretient le personnel politique belge avec le royaume chérifien: le degré de liberté d'expression en la matière. Le réalisateur Radouane Baroudi travaille à assurer la mémoire de l'immigration en archivant les témoignages⁵. Au lendemain du 20 février, il décide d'interroger un maximum d'élus et d'artistes belges d'origine marocaine sur le mouvement de contestation. Sur les 35 invitations à témoigner, côté politique seuls quatre acteurs accepteront de passer devant sa caméra. «*Je suppose que les autres attendaient de voir la tourne qu'allait prendre les événements*», ironise le documentariste. Pas sûr, toutefois, que les élus belgo-belges s'y seraient eux-mêmes bousculés...

Marrakech. Les ors du Palais, ses hôtels fastueux. «*Vous serreriez aujourd'hui la main à Ben Ali, vous?*», demande Sam Touzani. *Celle de M6, tout le monde se presse encore pour la baiser. Un séjour à la Mamounia et vous n'avez plus du tout envie de parler de la misère ou de la dictature au Maroc. Vous vous trouvez soudain des justifications à tout, vous relativisez, vous dites processus démocratique en oubliant que vous parlez d'une dictature de droit divin, avec un despote fonctionnant à la Louis XVI.*» En somme, pour reprendre la formule du journaliste Ali Amar: une belle réussite de la diplomatie pastilla...

2 Marocains, binationaux, Belgo-Belges d'origine marocaine: difficile de chiffrer une population qu'on évalue entre 100 000 et 300 000 personnes à Bruxelles.

3 Le président de la Coordination européenne des comités de soutien au peuple sahraoui... Pierre Galand jugera l'affaire suffisamment douteuse pour protester dans une lettre ouverte à son président de parti, Bruno Tobback.

4 Étymologiquement, le *makhzen* évoque la réserve, l'idée d'engranger. Il donnera, en français, le mot «magasin».

5 Une mine à explorer en libre accès sur YouTube.



© Abdellah Senna/AFP

Manifestation de soutien au maroco-belge Ali Aarrass, injustement extradé au Maroc et condamné pour complicité de terrorisme. Que fait la Belgique?

1984. Les émeutes de la faim sont réprimées dans le sang au Maroc. En Belgique, pour contrer un appel du Regroupement démocratique marocain à manifester, «*il est porté à la connaissance de la colonie marocaine (sic) que certains agitateurs, ennemis de l'unification de notre chère patrie, sèment la haine et la division parmi nos compatriotes par des moyens démagogiques et mensongers. [...] Gare à vous si vous vous laissez tenter par la participation dans leurs meetings.*» Si le style prête à sourire, la menace de ce tract bilingue, distribué par le truchement des amicales, n'est même pas voilée... sinon dans la version francophone où la dernière phrase n'apparaît pas. (Archive: Aziz Saïdi)

Un esprit de clocher bien allemand

En Allemagne, les Églises n'attendent pas les élections pour exercer leur influence. Celle-ci reste omniprésente.

Par Pascal Martin
Journaliste

Si Berlin peste contre ses touristes, Guben se ferait une joie d'en accueillir davantage. Cette petite ville de la frontière germano-polonaise aux airs de désert urbain a pourtant un argument choc pour exciter la curiosité : elle abrite le «plastinarium» du très célèbre et très controversé Gunther von Hagens. Depuis 20 ans, ses expositions reprises sous le nom de «Körperwelten» («Le Monde des corps») font le tour du monde.

L'intérêt de se rendre à Guben n'est toutefois pas de revoir les plastinats de Gunther von Hagens, muscles et organes polymérisés dans des positions qui évoquent tantôt le discobole, le joueur d'échecs ou le pirate des Caraïbes. L'intérêt est bien d'assister à leur «fabrication», de voir ces ouvrières polonaises ou roumaines articuler les os et débiter les calottes crâniennes dans l'environnement éthétré d'une PME orientée comme il se doit vers la performance. Ici aussi, la main d'œuvre doit être bon marché. Ici aussi se pose la question des exportations vers le vaste monde. Ici aussi, on parle chiffres, bénéfices, communication, etc.

Les travaux de Gunther von Hagens ont donné lieu depuis 20 ans à des interprétations très opposées. Les uns y voient les symptômes de la folie occidentale. Les autres, une sorte de résurrection dans un monde désécularisé susceptible de donner à tous ceux qu'angoisse la fin charnelle de l'homme l'espoir de «*retrouver un sens nouveau, une fonction nouvelle, de prolonger notre existence corporelle après la mort*», pour reprendre les mots confiés par Von Hagens à la politologue française Claire Demesmay. Claire Demesmay qui écrit : «*Toutes deux* (NDLR : les deux interprétations évoquées ci-dessus) *esquisse le portrait d'une société individualiste et désenchantée : la religion n'y joue plus qu'un rôle secondaire, de nouvelles valeurs y sont apparues et, plus que jamais, les individus cherchent à s'y divertir, quitte à lever les derniers tabous existants*»¹.

Cinq siècles plus tard

«Dieu est mort» serait-il le cri de ralliement de la riche Allemagne ? Pas sûr.

Le 22 septembre, la République fédérale a refermé les isoloirs au terme d'une campagne morne comme on

¹ Claire Demesmay et Daniela Heimerl, *Allemagne, une mystérieuse voisine. Portrait en vingt tableaux*, Paris, Lignes de repères, 2009, pp. 128-129.



© Wolfgang Kumm/DPA/AFP

Le président de la République allemande Joachim Gauck et sa compagne, lors d'une messe cérémoniale célébrée par l'Ordre de Malte et l'Ordre de Saint-Jean, à la cathédrale de Berlin (7 septembre 2013).

sait les faire outre-Rhin. Les Églises s'y sont faites discrètes, d'une discréction qui révèle leur perte de puissance. Du moins en façade. Car elles continuent dans les faits à modeler les esprits et les consciences. Après tout, le président Joachim Gauck n'est-il pas aussi un pasteur luthérien ? Et un homme cher à Angela Merkel, elle-même fille d'un pasteur de Templin, petite ville de l'ex-RDA...

En Allemagne, les deux grandes Églises chrétiennes, catholique et protestante, ne sont jamais très loin du pouvoir. Les célébrations du 500^e anniversaire de la Réforme

de Luther programmées en 2017 devraient permettre de mieux jauge cette influence tout en mettant en lumière les relations qui unissent (ou désunissent) protestants et catholiques. En septembre dernier, les évêques d'outre-Rhin ont ainsi fait part de leurs réticences à participer à ces festivités par la voix de Mgr Gerhard Feige, évêque de Magdebourg et président de la commission œcuménique de la Conférence des évêques allemands. Iront, iront pas ? Les prélats allemands ont fait savoir que tout dépendra de la nature des célébrations. Pour les catholiques en effet «*la division de*

l'Église d'Occident reste une tragédie» et ils ne pensent pas qu'ils puissent la célébrer «joyeusement». Pour les observateurs, ce moment représentera aussi l'occasion de vérifier si la réconciliation nouée dans le cadre du processus œcuménique tient réellement la route.

Une Église catholique... protestante

Davantage que le catholicisme, le protestantisme est intimement lié à la société allemande. «Qui vient d'un pays catholique peut se rendre compte à coup sûr que l'Église catholique est elle-même devenue... protestante», explique à la *Bertelsmann Stiftung* Joachim Fritz Vanhame. «Protestante par le fonctionnement.»

Mais qu'importe leur bulletin de santé, les Églises n'ont jamais abandonné leur rôle politique et social en Allemagne. Si, comme partout ailleurs en Occident, l'office ne fait plus recette, elles restent largement cofinancées par les deniers publics et exercent toujours une influence sur les grands partis. L'Église protestante a toujours été très proche du Parti social-démocrate (SPD). L'ancien président du *Bundestag* (l'assemblée parlementaire allemande, NDLR), le SPD Wolfgang Thierse, en est la meilleure preuve. La Grüne Katrin Göring-Eckardt préside le synode de l'Église évangélique allemande. Les différentes franges de la chrétienne-démocratie sont bien sûr sensibles à la voix des Églises, même si l'on a vu ces dernières années les Bavarois de la CSU revoir leurs

positions en fonction du déclin de la grande maison catholique. La laïcité trouve davantage ses partisans en ex-RDA, notamment via Die Linke (la Gauche) et ses liens avec la période communiste. Elle est donc largement minoritaire.

Bref, Dieu a ici sa place en politique, mais aussi dans la vie syndicale où les Églises sont consultées par le biais des comités et des cercles de travail. Elles n'y font pas (ou peu) œuvre de prosélytisme religieux, mais leur avis importe fortement. Dans les négociations qui président à la bonne marche de l'économie sociale de marché. Et en matière éthique, dans les lois très strictes qui encadrent la médecine reproductive ou dans le débat qui porte sur l'homoparentalité. Enfin, chaque crime d'honneur est l'occasion de discussions sur la place de l'islam dans la société allemande.

Pour en terminer, il ne fait nul doute que si elles se montrent discrètes en public sur leurs convictions, des personnalités comme Joachim Gauck ou Angela Merkel sont profondément imprégnées par le protestantisme version est-allemande. D'une influence omniprésente qui, comme il se doit outre-Rhin, s'affirme toujours dans le calme, dans un esprit social, et en s'abstenant —poids de l'histoire oblige— de sombrer dans le dogmatisme. 

La résistible ascension du fascisme grec

«Vous êtes qui ? Vous faites quoi ? Pourquoi venez-vous filmer ici ? Qu'est-ce que vous posez comme questions ?» La scène se passe sur une petite place d'Athènes, au mois de juin dernier. L'homme qui enchaîne les questions sur un ton soucieux et peu amène n'est pas un policier, mais un habitant du quartier, la cinquantaine, lunettes noires vissées sur le visage, téléphone portable à la main. Avec quelques congénères, ils se sont érigés en gardiens de la place Saint-Panteleimon. Des gardiens d'un genre un peu particulier.

Par Pierre-Arnaud Perrouty
Centre d'Action Laïque

Panayote Dimitras a la soixantaine active. Fondateur de l'Union humaniste grecque et porte-parole du Greek Helsinki Monitor, association de défense des droits humains, il a obtenu à plusieurs reprises la condamnation de la Grèce devant la Cour européenne des droits de l'homme. Comme une petite minorité d'intellectuels, il est très préoccupé par la situation en Grèce. Le pays est en effet dramatiquement coincé entre le marteau des mesures d'austérité brutales —à l'image de la fermeture de la télévision publique ERT— et l'enclume de l'extrémisme et de la violence, qui s'en nourrissent en partie mais qui existent depuis longtemps dans le paysage politique. Les indicateurs donnent le vertige pour un pays de l'Union européenne. Les salaires et pensions sont réduits drastiquement, la pauvreté progresse fortement et les taxes augmentent.

¹ Jean Sloover et Christophe Sente y consacre un chapitre de *La tentation populiste. Cinq démocraties européennes sous tension* qui vient de paraître aux éditions Espace de Libertés (coll. «Liberté j'écris ton nom»). Infos : www.laicite.be/eshop.



Pavlos Fyssas, plus connu sous le nom de Killah P, un rappeur grec engagé dans le mouvement antifasciste, a été poignardé le 18 septembre par un militant d'Aube dorée entouré d'un groupe d'une vingtaine de néonazis, alors qu'il sortait d'un café à Keratsini, un quartier populaire du Pirée. La Grèce est sous le choc.

Graffiti bien gardé

Or donc ce jour-là, dans un français impeccable, Panayote Dimitras expliquait à l'équipe de télévision du Centre Laïque de l'Audiovisuel (CLAV) pourquoi il avait choisi de répondre aux questions sur la place Saint-Panteleimon. Cette place est aujourd'hui au cœur d'un quartier à forte densité de population immigrée. Sur un côté se dresse la plus grande église orthodoxe d'Athènes. Et devant les marches, un large graffiti sur le sol : « *Tous les étrangers dehors de Grèce* », que la municipalité a laissé là depuis des mois. Quelques jours plus tôt, le patriarche de Russie, en visite officielle en Grèce, s'est rendu dans cette église et le graffiti y était bien visible. Juste à côté, une plaine de jeux est déserte. Elle a été

fermée, grillagée par des militants d'extrême droite pour que les enfants de migrants ne puissent plus y jouer – peut-être les mêmes qui organisent des distributions de nourriture réservées aux Grecs. Après trois minutes d'interview devant l'église, un homme vient écouter ce qui se dit. Puis deux, puis trois. Ils se montrent curieux, pressants même, mais comme ils ne parlent que le grec, la conversation s'enlise. Après de longues minutes de palabres au milieu d'un petit attroupement, ils hésitent mais finissent par laisser tomber. Quelques mètres plus loin, des militants antifascistes expliquent que celui qui posait les questions n'est autre que le chef de la section locale d'Aube dorée. Il a pris possession de la place avec ses troupes et s'assure que le graffiti reste en place et la plaine de jeux fermée.

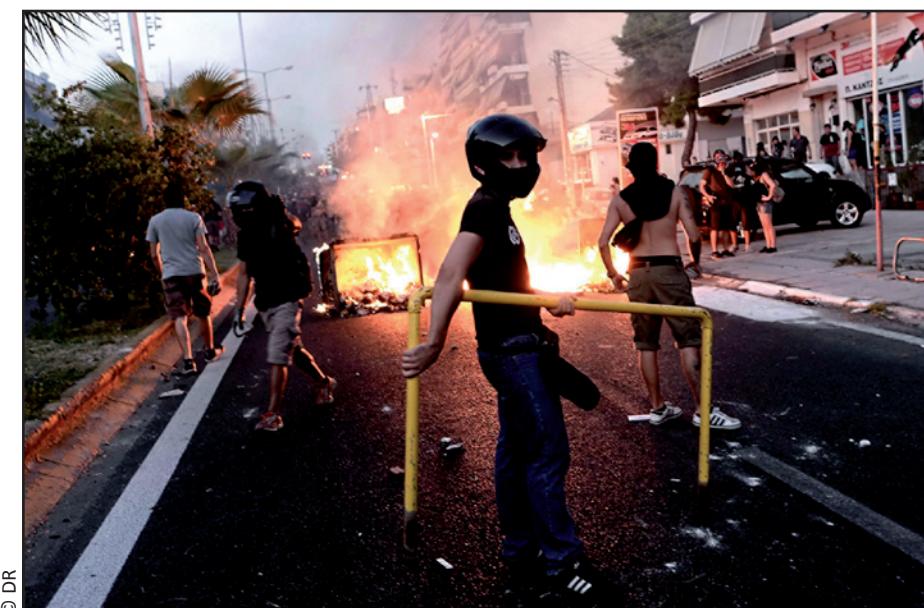
Suite à sa visite au début de l'année 2013, Niels Muiznieks, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a publié un rapport sévère sur la situation en Grèce. Il épingle notamment la montée des crimes racistes et des crimes de haine, les déficiences du système judiciaire qui assure l'impunité aux auteurs et dénonce la proximité de certains policiers avec Aube dorée – il cite un cas où des policiers qui avaient contrôlé des sans-papiers en journée sont revenus le soir avec des tee-shirts « Aube dorée » pour commettre des actes de violence contre eux. Le rapport suggère d'imposer des pénalités financières au parti néonazi, voire de l'interdire purement et simplement tant l'idéologie

raciste qu'il véhicule est incompatible avec le fonctionnement démocratique.

Les silences de l'Europe

Après l'incident sur la place, Panayote Dimitras a contacté un ami journaliste qui a publié un article le lendemain. Il a également déposé plainte devant le médiateur de la Ville d'Athènes. Depuis, la ville a effacé le graffiti mais la plaine de jeux est toujours fermée. Quant au parti Aube dorée, les sondages lui attribuent un score supérieur à 10% aux élections européennes de 2014, voire nettement plus lors des élections municipales qui auront lieu en même temps. Avec deux autres partis d'extrême droite, le Laos et Grecs indépendants, ils totaliseraient environ 25% des voix. L'ascension d'un parti néonazi sur fond de crise écono-

mique majeure et de chômage massif a de quoi inquiéter. Pourtant, l'Union européenne ne semble pas prendre la mesure du problème. Si la situation en Hongrie a fini par alerter la Commission et le Parlement européen, sans doute trop peu et de manière un peu désordonnée, la Grèce échappe largement aux critiques. Serait-ce dû à un sentiment de culpabilité diffus d'avoir autant mis la Grèce sous la pression de l'austérité ? Ou au rôle de garde-frontière de l'Union européenne que la Grèce accepte de jouer par rapport aux migrants ? Ou encore à un sentiment d'impuissance ? On pourrait multiplier les hypothèses mais à l'heure où les sondages prédisent une montée des partis extrémistes et anti-européens dans tous les pays, ne pas attaquer frontalement le problème en Grèce relève de l'irresponsabilité politique. 



Les émeutes qui ont suivi l'annonce de l'assassinat de Killah P par des membres d'Aube dorée. Ce drame relance la question de l'interdiction de ce parti fasciste.

Que reste-t-il de nos valeurs ?

Elles ont bon dos, les valeurs.
Que n'a-t-on pas dit ou écrit en leur nom ? Quelles revendications ne suscitent-elles pas ? Le terme lui-même a-t-il encore un sens ?

Egalité liberté
solidarité



Que reste-t-il de nos valeurs ?

Elles ont bon dos, les valeurs. Que n'a-t-on pas dit ou écrit en leur nom ? Quelles revendications ne suscitent-elles pas ? Le terme lui-même a-t-il encore un sens ?

Les religions ont coutume d'affirmer qu'elles donnent «des valeurs» à leurs affidés, et opposent celles-ci au «vide spirituel et moral» du matérialisme athée. De leur côté, les laïques se disent porteurs et promoteurs de valeurs humanistes «universelles», notamment la fameuse trilogie républicaine «liberté, égalité, fraternité». Dans cette querelle, qui sont les plus valeureux ? Les «valeurs chrétiennes» l'emportent-elles sur celles des droits de l'homme ? Sont-elles plus vertueuses ? Depuis le «putsch» sémantique de l'ancien PSC, accaparant l'humanisme pour en faire une couleur politique, il est difficile de s'y retrouver et chacun s'approprie les valeurs qui lui semblent véhiculer au mieux son message missionnaire.

Nos auteurs, analystes et chroniqueurs sont partis à la recherche des valeurs perdues –ou simplement égarées dans les méandres de la mémoire humaine. À l'arrivée, dieu et les hommes y retrouveront peut-être les leurs.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Une autre vision du bonheur et du vivre ensemble

Pour compléter la panoplie des valeurs laïques au-delà de la trilogie républicaine bien connue «liberté, égalité, fraternité», la notion d'«émancipation» est peut-être celle qui résume le mieux l'apport d'une «philosophie laïque» à la société humaine.

Par Pierre Galand
Président du CAL

Lorsqu'on parle d'émancipation, il convient d'en dépasser le sens individuel pour l'étendre à l'ensemble de la population. Pour poursuivre l'évocation de nos valeurs cardinales, la «solidarité» s'impose également au premier rang car, comme le souligne Victor Hugo: «*La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle.*» Enfin, comment ne pas revendiquer comme notre la valeur «humanisme», qui permet à tous de retrouver ses racines, celles de l'histoire des peuples. Chez nous, les racines ne sont pas judéo-chrétiennes comme on voudrait le faire admettre mais plutôt ancrées dans la Grèce et la Rome antique, celle des penseurs tels Terence déclarant «*rien de ce qui est humain ne m'est étranger*», ou encore Lucrèce qui, par la connaissance du monde, entend briser les carcans religieux et les superstitions, dans la droite ligne d'Épicure qui préconisait la compréhension de l'univers pour mener une vie heureuse.

Universalité

Pour nous, laïques, il s'agit d'un bonheur à partager. L'humanisme, c'est aussi l'intégration des autres cultures suite aux migrations. La laïcité ne peut se séparer de son histoire mais elle ne relève pas seulement de la Révolution française; ses valeurs sont fondées sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui, elle, a une portée universelle.

L'interprétation, l'usage et la promotion de ce que nous appelons «nos valeurs» doivent nous servir de marqueur historique sur notre route vers le progrès. Quel est-il ?

Pour les uns, le progrès, c'est avant tout la manière dont le savoir, l'ingéniosité, ont permis aux humains de s'émanciper des contraintes physiques (exemple, les déplacements, l'espérance de vie, etc.) pour atteindre un niveau de vie plus satisfaisant.

Trouver ensemble les ressorts d'une nouvelle révolution susceptible d'orienter l'humanité entière sur la voie du développement solidaire.

Pour d'autres, encore minoritaires, nos progrès ne seraient que relatifs car autocentrés, consuméristes, gaspillant les ressources, ce qui aboutit à un modèle de vie collective non renouvelable et inégalitaire risquant de provoquer une catastrophe économique et naturelle à grande échelle. Le plus grand nombre des humains vivant à ce jour subit encore l'extrême pauvreté sans n'avoir jamais bénéficié des extraordinaires réussites des révolutions industrielles, techniques et scientifiques. Ceux d'entre eux qui survivent aux affres de la faim restent majoritairement soumis aux différentes formes d'esclavages engendrées par le colonialisme et actualisées par la mondialisation ultralibérale.

Développement solidaire

Les différents conflits, les inquiétudes générées par les nouveaux flux migratoires, les guerres civiles à connotations souvent religieuses, masquent mal les défis qui nous attendent pour répondre en terme civilisationnel aux interpellations excellemment bien posées par Stéphane Hessel dans son petit ouvrage destiné aux jeunes *Indignez-vous!*. Hessel, Morin, Ziegler, Stieglitz et bien d'autres nous alertent et nous invitent

à adopter non pas des «comportements vertueux» (tri sélectif, consommer bio, etc.) mais à trouver ensemble les ressorts d'une nouvelle révolution susceptible d'orienter l'humanité entière, en quelques décennies, sur la voie du développement solidaire entre tous les humains et en harmonie avec notre environnement.

Cette révolution de la pensée avait déjà été illustrée par le Belge Henri La Fontaine, prix Nobel de la Paix 1913, plaidant et mobilisant sa vie entière pour la création de la Société des Nations en charge de promouvoir la paix et l'entente entre les peuples. Il vécut les deux guerres mondiales et n'eut pas l'occasion d'assister à la création des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, puisqu'il mourut en 1943.

Le développement solidaire que nous voulons est bloqué par les forces du marché, les indicateurs boursiers, les agences de notation, le FMI, l'OMC, etc. Ils ont montré leurs limites et leur incapacité à sortir du modèle actuel de croissance qui n'enrichit qu'une minorité au mépris de la collectivité des humains. À l'époque, Jacques Delors, président de la Commission européenne, avait plaidé pour un Conseil de sécurité économique et social des Nations unies afin de faire face aux crises générées par la mondialisation. Depuis son départ, la Commission européenne se situe aux antipodes d'un tel projet, ce qui entraîne une aggravation tragique de tous les indicateurs sociaux et un chômage massif des jeunes (plus de 50% dans un nombre sans cesse plus élevé de pays de l'Union).



Dignité

En conséquence, les désillusions vis-à-vis du projet européen, les propositions de type national-socialiste d'extrême droite qui ne manquent pas et le nouveau discours du repli sur soi et sur la nation attirent un nombre croissant de citoyens, dans une majorité de pays européens, vers les partis ultranationalistes. L'urgence est là. Les démocrates et particulièrement les laïques doivent dépasser les discours convenus autour de «nos valeurs» et s'engager plus avant pour que «liberté, égalité et fraternité» redeviennent des objectifs concrets d'émancipation des humains dans une société planétaire riche de sa diversité, capable d'adopter des règles de vie en communauté, respectueuse des peuples et de la planète.

L'ONU l'a compris dès le sommet de la Terre à Rio en 1992. Nous avons pris plus de vingt ans de retard sur ces objectifs! Il est à craindre que «nos valeurs»

aient subi le même sort en l'absence de progrès permettant l'émancipation des peuples, par le manque de services et institutions publics nationaux et internationaux aptes à garantir la dignité de tous les humains et l'exercice de leurs droits fondamentaux quels que soient leur race, leur sexe, leur lieu de vie.

Pourtant, des jeunes se lèvent un peu partout et reprennent le combat. À nous de les aider à faire progresser le «vivre ensemble» par la connaissance des uns et des autres, de leurs histoires, de leurs cultures. C'est notamment l'enjeu de notre combat pour un nouveau pacte scolaire, un enseignement qui dispense des cours de philosophie, de citoyenneté et d'histoire des religions, dès le plus jeune âge. Car, comme le dit Edgar Morin: «Enseigner la compréhension entre les humains est la condition et le garant de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.» C'est cela aussi, l'humanisme laïque de l'avenir.

Un monopole laïque sur quelles valeurs ?

Les valeurs supposent un acte d'évaluation, conscient ou inconscient, qui engage des sujets et leurs tendances propres. Qu'est-ce qui le règle ? L'impulsion spontanée, les intérêts particuliers, ou des exigences pratiques universelles, vécues comme indispensables ?

Par Henri Peña-Ruiz
Philosophe et écrivain¹

Si, comme le pense Nietzsche, chacun évalue selon sa situation particulière et ses intérêts propres, il est illusoire de poser l'existence de valeurs universelles. Mais une telle hypothèse fait fi de la volonté générale, chère à Rousseau, et vecteur de lien social. En effet, la faculté de vouloir « ce qui vaut ou peut valoir pour tous » est essentielle pour assurer la cohésion sociale. C'est elle qui anime de l'intérieur l'émancipation laïque. Le particularisme exacerbé, au contraire, risque de déboucher sur l'affrontement dès lors que les êtres humains qui ont à vivre ensemble n'ont pas de valeurs ni de références communes.

La polémique antilaïque fait donc flèche de tout bois. Et ce, afin de réservier aux religions le magistère exclusif sur la sphère des valeurs.

La religion, en principe, se caractérise par la prétention de fournir aux hommes des références communes, qui les conduisent ou doivent les conduire à des références universelles. Mais de fait c'est toujours dans un contexte particulier qu'advient cette prétention, et les hommes qui l'incarnent ne résistent guère à la tentation de présenter comme universel et voulu par leur Dieu ce qui est propre à une société donnée et aux us et coutumes qu'elle finit par croire naturels à force de s'y plier. Dès lors, les textes sacrés codifient le plus souvent des valeurs particulières tout en suscitant l'illusion de dire l'éternel.

La question des valeurs communes reste donc posée, et c'est à ce point précis que la laïcité peut intervenir. Le risque du relativisme, qui consiste à tirer de la diversité des êtres qui évaluent l'idée que nulle évaluation ne saurait avoir une portée pour tous est de disqualifier par amalgame tout idéal universaliste sous prétexte que nombre d'évaluations religieuses particulières se sont à tort prétendues universelles. Mais il peut paraître abusif de dénier

aux hommes le fait de pouvoir s'élever à des valeurs communes, affranchies des subjectivités particulières, et de portée universelle. La volonté générale évoquée plus haut, chère à la philosophie républicaine et laïque, permet tout au contraire de s'élever à l'universel.

Liberté, égalité, fraternité

À rebours de ceux qui prétendent que la laïcité n'est porteuse d'aucune valeur, on peut montrer qu'elle promeut des valeurs, et universelles de surcroit. Ainsi le principe de « liberté de conscience », opposé au credo obligatoire, « vaut » pour l'être humain qui entend disposer de lui-même et choisir ses convictions régulatrices. Il est aussi bon pour le croyant, dont la foi est ainsi libre de s'exprimer, que pour l'athée, dont l'humanisme sans Dieu jouit de la même liberté. De même le principe d'« égalité de droit » des divers croyants et des humanistes athées ou agnostiques implique que la puissance publique commune à tous s'abstienne de tout octroi de privilège. Cette égalité est aussi bonne pour tous puisqu'elle exclut toute discrimination. Liberté et égalité sont donc à la fois des « principes » mis en jeu dans un cadre laïque et des « valeurs », puisque l'on admet qu'elles valent pour assurer le vivre ensemble. Et la « fraternité », qui est rendue possible par ces valeurs universelles, peut couronner le tout. La laïcité est donc fondée à revendiquer de telles valeurs comme siennes, sans contredire sa portée universelle. Au passage, elle endosse le respect de l'humanité en chacun et en tous, le souci de paix et de concorde, la culture émancipatrice et l'idéal des lumières.

Nul besoin de choisir la religion contre l'athéisme ou l'athéisme contre la religion dès lors qu'un point d'accord sur une valeur morale peut transcender les options spirituelles qui distinguent.

Mais les adversaires de la laïcité s'écrient aussitôt que si elle affirme des valeurs elle est partisane, et ne saurait donc légitimement acquérir un statut reconnu par tous. Ainsi tantôt la neutralité laïque est présentée comme absence de valeurs, tantôt elle est tenue pour trop engagée dans l'affirmation de valeurs ! La polémique antilaïque fait donc flèche de tout bois. Et ce afin de réservier aux religions le magistère exclusif sur la sphère des valeurs ? L'idée générale est donc bien que la laïcité est fondée à revendiquer comme siennes des valeurs dès lors que celle-ci sont universelles, et ne sauraient déranger aucune conviction particulière à l'exception bien sûr de celles qui entendent maintenir le dispositif théologico-politique traditionnel de domination politique des religions.

Morale universalisable

Reste que la façon dont la laïcité peut affirmer ses valeurs doit prendre mettre en œuvre une modalité conforme à la liberté de conscience. C'est le refus de

¹ Dernier ouvrage paru : *Marx quand même*, Paris, Plon, 2012, 385 p.



toute catéchèse, de toute inculcation, au profit de la seule explication rationnelle qui permet à chacun d'exercer son jugement autonome pour s'approprier la compréhension des valeurs laïques. Cette distance réflexive appelle l'esprit critique à l'égard des préjugés du lieu et de l'époque, et en cela la responsabilité de l'école laïque est décisive. L'autonomie de jugement aide à aborder, par exemple, les débats de société concernant la conception de la sexualité et le mariage pour tous, et à saisir librement la valeur de l'émancipation laïque. Une telle conception n'a rien à voir avec la direction de conscience religieuse. L'autonomie éthique de chaque personne se

fonde en effet sur son jugement propre. Et l'on peut supposer qu'en naîtra une morale commune, universalisable, intégrant par exemple le respect de l'humanité comme fin en soi. Kant voyait d'ailleurs, dans la possibilité d'universaliser, une façon de faire un signe essentiel de sa valeur éthique.

Nul besoin d'assujettir la raison à la croyance et de lui dénier tout rôle autonome dans le choix des valeurs. Nul besoin non plus de choisir la religion contre l'athéisme ou l'athéisme contre la religion dès lors qu'un point d'accord sur une valeur morale comme le respect inconditionnel de l'humanité de l'homme peut transcender les options spirituelles qui distinguent, voire opposent, les personnes. Il en va de même de l'égalité des sexes, opposée à l'idéologie machiste héritée du patriarcat, et de l'égalité des peuples, affirmée contre les préjugés du racisme et de la xénophobie. Tel est l'universalisme laïque, gage de paix mais non de servitude idéologique dans un monde dont les clivages sociaux s'exacerbent très souvent dans des replis communautaristes.

L'émancipation, une valeur indissociable de l'école publique

La laïcité a coutume de compter sur l'école publique pour assurer l'émancipation du plus grand nombre de jeunes pousses et garantir l'égalité des chances. Objectif: en faire des citoyens responsables (NDLR).

Par José-Luis Wolfs
Service des Sciences de l'Éducation - ULB

Qu'entend-on par émancipation? Le terme désigne globalement l'idée de sortie ou d'affranchissement par rapport à un état de sujétion ou de dépendance. On parlera ainsi de l'émancipation d'un mineur, de l'émancipation d'un esclave ou encore de l'émancipation des femmes. Le terme comporte donc une dimension juridique et politique, soulignant l'accès à des droits, au statut de majeur ou à la citoyenneté. C'est le premier sens. Un deuxième sens renvoie à la dimension sociale. On parlera d'émancipation par rapport à des conditions socio-économiques qui limiteraient les possibilités pour une personne ou un groupe social de réaliser ses aspirations (effectuer des études, pouvoir prétendre à certaines fonctions), en raison de ses origines modestes. Enfin, un troisième sens renvoie à l'idée d'émancipation intellectuelle –par la raison– à l'égard de toute forme de préjugé, conditionnement ou assujettissement à l'égard d'une autorité ou d'une tradition qui nous empêcheraient de penser en toute

autonomie. Cette conception a été clairement affirmée par les Lumières, comme en témoigne la citation suivante de Kant (1784): «*Qu'est-ce que les Lumières? La sortie de l'homme de sa minorité, dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité à se servir de son entendement sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable, puisque la cause réside non dans un défaut de l'entendement, mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui. Sapere aude! Aie le courage de te servir de ton propre entendement. Voici la devise des Lumières.*»

On s'aperçoit que cette idée d'émancipation, sous ces différentes facettes, rejoint aussi celle d'éducation. Comme le suggère l'étymologie du mot *ex-educere*, il s'agit «d'élever», en l'occurrence de faire passer d'un état à un autre, en particulier d'un état de dépendance ou d'hétéronomie à un état d'autonomie. Certes toutes les formes d'éducation ne visent pas et ne conduisent pas à l'au-

tonomie, tant s'en faut. Inversement, on peut s'attendre à que ce soit le projet de l'école publique. Pourquoi ?

La laïcité, principe-clé

Qu'entend-on par «école publique» ? Une école «publique» n'est pas simplement une école accessible à tous et qui ne serait donc pas «privée». C'est évidemment une condition importante, mais non suffisante. Depuis le siècle des Lumières et plus particulièrement la Révolution française, l'école publique se veut porteuse d'un projet d'émancipation à la fois politique, social et intellectuel. Ces valeurs inspirent clairement notamment le rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique présenté les 20 et 21 avril 1792 par Condorcet à l'Assemblée nationale législative : «*Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs; assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Tel doit être le premier but d'une instruction nationale; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice.*»

Pour Condorcet, un des objectifs majeurs de l'instruction publique est «*d'établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi*», mettant ainsi en

exergue deux des facettes de l'émancipation (politique et sociale) et leur articulation. La troisième forme (émancipation intellectuelle) est également développée dans le même texte. Condorcet plaide ainsi pour une indépendance partielle de l'instruction publique à l'égard des pouvoirs politiques et pour une indépendance totale de celle-ci à l'égard des pouvoirs religieux. Même si le terme «laïcité» n'est pas utilisé (il n'entrera dans les dictionnaires de langue française qu'à la fin du XIX^e siècle), la laïcité apparaît clairement comme un principe clé de l'instruction publique. Un long combat en faveur d'une école gratuite, obligatoire et laïque s'engagera donc durant tout le XIX^e siècle. En Belgique, même si le contexte est différent, ces valeurs animeront par exemple la Ligue de l'Enseignement.

Polarisation

Qu'en est-il aujourd'hui des possibilités d'émancipation politique, sociale et intellectuelle, offertes par l'école en général et par l'école publique en particulier ? De nombreux défis restent à relever. Sur le plan de l'émancipation politique et de la préparation à la citoyenneté, certains élèves se trouvent, de fait, aujourd'hui exclus (par exemple les «sans-papiers»). Par ailleurs, en matière de définition d'un projet de société commun, il existe, à l'école, comme au sein de la société, des tensions entre des conceptions du vivre-ensemble à référence «universaliste», visant la recherche d'un «bien commun», d'un «intérêt général» (à laquelle l'école publique est par définition attachée) et d'autres plutôt «communautaristes». La conception «polarisée» de la société belge, la division en réseaux, la séparation des élèves pour les cours appelés improprement «philosophiques», la montée de revendications identitaires, etc. en sont des illustrations multiples.



Sur le plan de l'émancipation intellectuelle enfin, la surabondance d'informations (notamment par Internet), la montée de fondamentalismes ou d'autres formes d'extrémismes rendent plus que jamais nécessaires le développement d'une formation intellectuelle rigoureuse et d'une vigilance critique.

En matière d'émancipation sociale, de très nombreuses enquêtes internationales (e.a. PISA) montrent que le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste un des plus inégalitaires. Un système de quasi-marché où les écoles sont en concurrence et où les parents ont le libre choix de l'école explique en bonne partie cette situation.

En conclusion, l'émancipation –sous ses différentes dimensions (politique, sociale et intellectuelle)– constitue une valeur fondatrice de l'école publique et doit le rester !

Le libre examen vu par lui-même

Le libre examen est-il un principe, une valeur, une méthode ou encore un art de vivre ? Le débat est ancien et se poursuit à défaut de pouvoir être clairement tranché.

Par Henri Bartholomeeusen
Administrateur du CAL

C'est que le libre examen peut être désigné par chacun de ces concepts. Principe philosophique qui prône la liberté de jugement, la raison épurée de toute télologie, il se fait valeur laïque lorsqu'il oblige l'adepte à revendiquer la liberté de conscience à l'égard du Prince au nom de la contingence des appartenances et du rejet de l'argument d'autorité.

Si le libre examen est une valeur dont se revendique à juste titre la laïcité, celle-ci n'a pas l'exclusivité de la méthode.

C'est pourtant et aussi une méthode qui consiste à ne tenir pour acquis que ce qui est passé par son propre entendement, à partir de la raison et de l'expérience. En cela, il se rapproche de la méthode scientifique à laquelle on l'assimile parfois. Il peut enfin aisément s'identifier à un art de vivre, puisqu'il induit une conduite dépouillée des préjugés, de la morale religieuse ou du conformisme

social, au profit d'une morale personnelle, critique, dynamique et –si possible– philosophiquement fondée.

Il n'en demeure pas moins, nous devons l'admettre, une ambiguïté ou à tout le moins un paradoxe apparent : comment expliquer que la «valeur» libre examen puisse s'identifier à la «méthode» susceptible de la vérifier, de la cautionner ? Ne tombons-nous pas à notre tour dans le piège, si critiqué, de la foi qui se revendique de la raison pour se valider ?

Du bien et du mal

En faisant du libre examen une valeur, ne contaminons-nous pas la méthode prétendument indifférente du résultat ? Échappons-nous vraiment à l'aspiration idéologique qui rêve de distribuer le vrai et le faux sur le même damier que celui du bien et du mal ? Si pour d'aucuns (dont Lucia De Brouckère), la laïcité est le prolongement du libre examen, prétendre accomplir en son nom ce que nos choix personnels, nos attirances et sympathies nous dictent revient souvent à le trahir. Comment alors éviter que les bons sentiments,

les valeurs, le goût pour la cause commune, la fraternité humaine ou encore l'idéal –fût-il laïque– ne prennent le pas sur la rigueur ? Comment s'assurer, par la méthode, de la légitimité du recours au principe pour argumenter, fonder, dénoncer, défendre, convaincre, agir ? Comment ne pas décrédibiliser la méthode et la valeur, et par suite les valeurs laïques elles-mêmes, par une confusion des genres ?

De l'argument d'autorité

Je n'ai, personnellement, jamais vu qu'une manière. Elle consiste, avant d'invoquer le libre examen et au nom même de la méthode, à vérifier systématiquement s'il est effectivement porté atteinte à la liberté de conscience ou si une opinion nous est proposée sans preuve par le recours à l'argument d'autorité. Valeur ou méthode, il convient de n'y recourir que sous forme d'objection, comme une exception à l'abus de conscience plutôt que comme un argument que l'on invoquerait à l'appui d'une cause, la plus noble soit-elle.

Invoquer la valeur «libre examen» comme «argument» reviendrait à la revêtir de l'«autorité» du principe. L'argument d'autorité, nous le voyons, prendrait ainsi les formes les plus diverses et les plus insidieuses. Si le libre examen se veut à la fois valeur et méthode, c'est parce que l'une ne se confond ni ne se substitue jamais à l'autre mais en garantit le recours, indépendamment de tout résultat. Si le libre examen constitue une valeur, un principe auquel conformer notre manière d'être et d'agir, il ne peut pour autant se confondre littéralement avec l'ensemble des valeurs laïques.



Celles-là mêmes qui, comme l'écrit Pierre Galand, seraient partagées par tous les défenseurs d'une société juste, progressiste et solidaire, soucieuse de l'humanisme avant tout, des libertés individuelles et du bien-être commun. Il faut avoir la lucidité de reconnaître que si le libre examen est une valeur dont se revendique à juste titre la laïcité, celle-ci n'a pas l'exclusivité de la méthode.

L'oublier nous exposerait à de grandes déconvenues.

« Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple »¹

Un plaisir partagé est à moitié pardonné! Sortons de la pesanteur judéo-chrétienne, de la culpabilisation, de la recherche de la faute, du coupable, de l'expiation, de la rédemption ainsi que de la délectation nauséabonde du malheur d'autrui, même si pour se dédouaner, on fait montre d'empathie, de dévouement. Vive l'eudémonisme!

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général adjoint du CAL

Laissons à mère Térésa son paradis macédonien, à sœur Léontine sa gestion de la misère et occupons-nous du plaisir, du nôtre bien sûr, mais de celui des autres également.

Sortons du dualisme de ceux qui souffrent et de ceux qui soulagent, de ceux qui sont opprimés et de ceux qui les libèrent donnant ainsi un sens à leur vie en menant des combats pour le bien des autres et leur glorieuse personne.

Même s'il est vrai qu'on ne peut que s'incliner devant certains engagements militants, face au courage des sacrifices libérateurs et qu'il serait déplacé de prétendre que tous ces acteurs l'ont fait pour satisfaire une pulsion, une recherche de plaisirs, sachons discerner le fond, la forme,

la manière de servir les causes, de servir les autres.

Inviter au plaisir

Le bonheur est un art difficile, une quête semée d'embûches, le plaisir est lui souvent à portée de la main. S'il passe, sachons le saisir, le humer, le pétrir, le manipuler, le diffuser, le partager. Tout ce qui n'est pas pris risque d'être perdu, on ne connaîtra plus jamais aussi jeune ce moment heureux qui passe puisqu'il est vrai que le temps s'écoule pour tous inexorablement.

L'espace-temps entre le premier cri et le dernier soupir, ne le laissons pas au garde-meuble, ne le mettons pas entre parenthèses, ne le gâchons pas à de fuites et funestes causes, vengeances,

calculs, luttes pour le paraître, pour l'avoir. Cette supplique n'est pas une ode à l'oisiveté, pourtant ô combien essentielle et salutaire, mais bien une invitation à l'implication, à l'investissement positif pour soi et pour les autres, avec en ligne de mire le plaisir.

Bien sûr, comme pour tout sujet touchant à la vie en société, de la cellule familiale –quel que soit le contenu qu'on y mette– au clan, à la tribu, aux voisins permanents, aux contemporains de passage et bien d'autres choses encore, les esprits éclairés soulignent avec justesse que tout est fait de droits et de devoirs. Nous avons des responsabilités à assumer, nous avons bénéficié des sacrifices de nos aînés, des générations qui nous ont précédés et que c'est notre tour de passer à l'établi, en plus nous voilà bons pour nous préoccuper du monde que nous laisserons aux générations futures et là on fond avec la glace, on s'asphyxie dans l'ozone, bref on est mal.

Alors plaisir rien que plaisir, tête dans le sable, faire comme si tout le monde devait mourir demain et que rien n'avait d'importance, une fugue, une fuite à la Fugain? Occupe-toi de faire ton bonheur, de goûter ton plaisir, de prendre ton pied, au lieu de vouloir faire le bonheur des autres, de te sacrifier pour faire plaisir et finalement de casser les pieds de tous, les tiens et ceux des autres.

Addiction à la vie

Certes, point de béatitude irréfléchie et égoïste, ne nous leurrons pas, la

«cité de la joie» a du mal à trouver son chemin dans un amoncellement de souffrances et de misères. La satisfaction de besoins primaires et donc par définition tellement essentiels qu'ils deviennent fondamentaux est une réalité «inéluctable». En ce compris des besoins créés par la société et qu'on ne peut se permettre de qualifier du haut de son confort comme des besoins superflus et des aspirations déraisonnables pour les pauvres et les indigents.

On peut certes se trouver comblé au pied de son arbre avec sa vieille pipe en bois mais on peut légitimement y trouver le temps terriblement long et la vie affreusement triste. Il n'y a pas, fort heureusement, de recette au plaisir, ni au bonheur, cet état volatile et changeant que Vincent Cespedès définit avec talent et poésie comme une addiction à la vie, une humeur de champagne.

La laïcité organisée prêche –et là on n'est pas dans la douleur pour ne pas être plus cru– l'usage de l'eudémonisme. Ce mot aux sonorités de cataplasme n'est en fait pas un sordide pansement mais un doux penchant qui, selon une prescription rigoureuse, impose la prise de plaisirs sans délai, à consommer ici et maintenant. Il s'agit du moyen infaillible pour atteindre un certain degré d'équilibre, d'émancipation et de dignité humaine.

Alors ne remettons pas à demain ce dont on peut jouir le jour même... à notre bon plaisir. ♣

¹ Jacques Prévert, *Spectacle*, Paris, Gallimard, 1951, coll. « Point du jour ».

Mais à qui donc appartient l'humanisme?

Traiter de cette question formulée par les responsables éditoriaux de cette revue m'a intéressée par son interpellation polémique mais aussi parce qu'elle posait d'emblée comme évidente la notion d'humanisme articulée de manière interrogative à une idée d'un «qui» en état de la posséder.

Par Marie-Geneviève Pinsart
Professeure de philosophie et d'éthique - ULB

Cette formulation nous ramène à un contexte de pensée où l'on veut croire que le polissage intellectuel des notions finit par les rendre transparentes –l'humanisme se laisserait saisir dans les termes clairs et exhaustifs d'une définition, et que cette définition tracerait un territoire qui serait la propriété incontestable d'un «qui» (individu ou collectivité). C'est cette proclamation de l'évidence de l'humanisme et l'espace de propriété que cette évidence délimiterait, que je me propose d'interroger ici. Je prendrai appui sur un article de Bruno Latour et un autre d'Isabelle Stengers qui me semblent particulièrement stimulants pour réfléchir à la question qui nous occupe.

Dans *Mille Plateaux*, Deleuze et Guattari définissent le fonctionnement d'un «mot d'ordre» comme «son rapport de redondance avec quelque chose qui a déjà eu lieu». Le mot d'ordre suppose que si quelqu'un demande: «Qu'est-ce que l'humanisme?», l'autre lui répondra en engageant un rapport de force fondé sur un rappel à l'ordre: «Tu sais très

bien ce que cela veut dire.» «*L'évidence humaniste*», comme la qualifie Isabelle Stengers, est «ce fonctionnement comme mot d'ordre de la définition de ce qui est le propre de l'homme».

Du sens de la propriété

L'humanisme de la modernité a proposé une définition du propre de l'homme qui est encore largement invoquée de nos jours. Celle-ci instaure un clivage entre l'être humain et la nature, conférant au premier la liberté et la responsabilité et à la seconde l'intelligibilité et la soumission. Le développement des sciences et des techniques devrait nous permettre de comprendre les lois de la nature, et grâce à cette connaissance de soumettre la nature à notre volonté manipulatrice. Faire de cette définition de l'être humain un mot d'ordre permet de se rapporter à son interlocuteur en une alternative d'appartenance: «Es-tu un humaniste ou non?», «Es-tu des nôtres ou non?»

En un sens spatial, la propriété est une possession exclusive qui trace une ligne de partage nette entre «ce qui est à moi» et «ce qui est à toi». Dire en ce sens que «l'humanisme m'appartient» signifie que je suis la propriétaire légitime de sa définition et de son champ d'application. Toute évocation de l'humanisme renverrait immédiatement à l'intérieur de ce périmètre de possession qui définit ce terme et son usage. Mais il existe également une définition temporelle de la propriété dont Bruno Latour rend compte à travers l'analyse du fonctionnement d'un orchestre. Aucun musicien, ni même le chef d'orchestre, ne peut prétendre être le propriétaire exclusif de la partition; tous la connaissent dans ses diverses composantes (le flûtiste connaît les différentes interventions du clarinettiste) mais à chacun revient en propre l'exécution d'une partie déterminée (on attend que le flûtiste joue ce qui lui est dévolu au moment opportun). Cette forme de propriété ne renvoie plus exclusivement le propriétaire à sa possession: le flûtiste doit écouter ce que fait le clarinettiste et attendre un geste du chef d'orchestre pour entamer à bon escient sa partie. Pour Bruno Latour, cette alternance entre des «secteurs flottants» et des «secteurs engagés» de l'attention confère à la propriété une dimension à la fois intérieure et extérieure: le flûtiste concentre son attention sur sa partie (la dimension intérieure) mais il écoute avec une attention flottante l'intervention du clarinettiste (la dimension extérieure). Cette alternance suppose également une réciprocité de la possession (le clarinettiste possède sa partie sous le mode engagé mais elle est également possédée sous un autre mode –flottant– par le flûtiste

qui y est attentif). Possédant l'ensemble de la partition selon des modes d'attention différents, le flûtiste peut reprocher au clarinettiste de n'avoir pas respecté le tempo convenu: comme l'indique B. Latour, la possession désigne aussi cet effet que chacun peut exercer sur tous.

Cette définition de la propriété comme une répartition alternée de divers modes d'attention permet d'échapper à l'alternative de la définition imposée d'autorité ou du relativisme acceptant tout contenu portant l'étiquette d'humanisme. L'humanisme regarde chacun, et chacun peut légitimement lui porter une attention engagée ou non; et l'humanisme n'est l'apanage de personne, chacun ayant un droit de regard sur lui. En démocratie, chacun est invité à porter attention à toute chose (de la plus globale à la plus localisée, de la plus cruciale à la plus anodine), mais sous des modes variables. Le choix de ces modes, la décision d'opter pour l'un d'entre eux, n'est pas décidé a priori: chacun doit apprécier, ici et maintenant, s'il doit ou non porter une attention engagée ou flottante à quelque chose.

Prise de pouvoir

L'enjeu n'est donc pas d'élever un mur infranchissable autour de «ma propriété» mais d'analyser de quelle manière chacun se rapporte à ce qui a exigé de moi un engagement, une attention qui me mobilise parfois au point d'y consacrer ma vie. Il s'agit de réfléchir à la portée du mode d'attention dont quelque chose fait l'objet: est-ce que ce mode d'attention conserve la possibilité d'un droit de regard des autres? Est-ce qu'il permet l'existence d'un

autre mode d'attention, etc.? Prétendre dire ce qu'est l'humanisme véritable, c'est prendre le pouvoir par l'imposition d'une définition. C'est décrire que l'humanisme peut être circonscrit d'une manière définitive et universelle, et que ceux qui n'adhèrent pas à cette définition doivent, soit être instruits, soit être combattus. Or, l'appel à une notion –par exemple, l'humanisme qui nous occupe ici– devrait avoir comme effet de mettre chacun en capacité de penser et d'agir. Cet appel devrait activer ou restituer à chacun sa puissance de concevoir l'humanisme à partir de ce qui l'engage, lui,

en tant qu'individu. Il ne s'agit pas de ramener «l'humanisme de l'autre» au centre de la vérité de l'humanisme en le réduisant ou en le niant mais de s'appuyer sur cet «humanisme de l'autre» pour que l'humanisme quitte le point d'ancrage de ce qui est posé comme étant sa vérité et prenne le risque de s'expérimenter en contexte nouveau. Tel le navire quittant son port d'attache pour s'éprouver dans sa confrontation avec la mer, l'humanisme doit apparailler pour se mettre à l'épreuve des nouvelles propositions qui le poussent à se jeter à l'eau.



Des prétentions à l'universalité : la laïcité à la lumière des droits de l'homme

Chaque homme, du fait qu'il est un être humain, dispose de droits inaliénables (il n'est pas possible de l'en priver sans le déchoir de son humanité) et imprescriptibles (il n'est pas possible de les abolir). Ces droits de l'homme fondent la dignité humaine, qui empêche de réduire l'homme au rang d'objet, de marchandise.

Par Dan Van Raemdonck
Secrétaire général de la FIDH

La visée d'une communauté doit consister en l'organisation de la vie en commun (du «nous tous», les uns avec les autres et non les uns contre –voire sans– les autres) la plus digne possible avec les institutions les plus justes possible. Les droits dont l'être humain peut se prévaloir sont dès lors nécessairement doublés de la réciprocité de la reconnaissance de la dignité et des droits d'autrui. L'autre considéré non seulement comme un alter ego, mais surtout comme un alter égal.

Instrument doctrinal d'asservissement néocolonial?

Cette vision éthique projette résolument l'organisation de la vie en commun des êtres humains hors toute référence à une transcendance, autorité supérieure qui serait l'arbitre des valeurs de l'homme. Le rapport à la

transcendance est dès lors laissé à la libre appréciation de chacun. Ce qui cimente la communauté est la déclaration de garantie et de respect réciproques de la dignité humaine.

Les droits de l'homme par ailleurs ne se cantonnent pas à une éthique, ni à une morale qui, pour rendre cette éthique effective, édicterait des impératifs ou des interdits au gré du courant social dominant. Ils dépassent le champ de l'incantatoire pour investir les champs juridique et sociopolitique. Ils constituent des outils et des normes de droit, qui, comme tels, façonnent notre mode de vie en commun, voire des instruments politiques en vue d'un changement sociétal.

La laïcité politique apparaît à notre sens comme le mode le plus adéquat, le plus pertinent et le plus juste pour

assurer l'organisation politique et sociale d'un espace public où toutes les composantes de la société, quelles que soient leurs convictions, peuvent se retrouver dans le cadre du développement d'une démocratie participative respectueuse des droits fondamentaux de chacun. Elle seule peut être le garant de la neutralité de cet espace public. Il ne saurait être question d'accepter l'emprise, comme on le voit dans certains pays de tradition plutôt communautariste, d'une quelconque transcendance dans l'organisation du social, ni de l'appropriation, voire de la confiscation, de cet espace public par l'une ou l'autre de ces convictions qui agirait en toute hégémonie.

La question de l'universalité –affirmée dans les textes– des droits de l'homme, comme principe organisateur, a souvent été posée. Les droits de l'homme ne seraient-ils pas en fait un nouvel instrument doctrinal d'asservissement néocolonial? Certains le pensent:

Les spécificités culturelles ne s'accommoderaient pas des droits humains. En Malaisie ou à Singapour, il s'agit du discours des sphères dirigeantes, qui veulent maintenir leur population dans des situations de non-droit. Curieusement, les cultures semblent assez proches pour permettre les échanges commerciaux. On remarquera, par ailleurs, qu'il existe des défenseurs de ces mêmes droits humains dans des pays des cinq continents, défenseurs qui semblent pourtant avoir intégré les singularités de leurs cultures.

Les pays africains seraient, quant à eux, plus attachés à la communauté

et à la famille, lieux de solidarité, qu'à l'individu. Une lecture moderne de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui traite les droits humains comme indivisibles et interdépendants, contient en elle la tension entre l'individu et la collectivité. Une lecture exclusivement libérale des droits humains est dépassée. L'individu jouit de droits d'abord en tant qu'individu, certes, mais en tant qu'individu inscrit dans la société et participant à la collectivité. La communauté et la solidarité qui la soutiennent, ne sont d'ailleurs envisageables que si elles reconnaissent la dignité des individus qui y prennent part.

Ne pas se tromper de débat

La DUDH, à la base, occidentale serait utilisée à des fins néocolonialistes. Ne nous trompons pas sur l'origine des maux. Ce ne sont pas les droits humains qui asservissent les populations, mais plutôt, les régimes totalitaires, dictatoriaux et théocratiques, de même qu'une certaine conception de la mondialisation de l'économie, qui creuse le fossé entre pays riches et pays pauvres. La DUDH est certes un texte essentiellement occidental à la base: les pays colonisés à l'époque n'ont pas eu voix au chapitre. Cela ne doit néanmoins pas occulter le fait que si cet outil est performant, il doit pouvoir être utilisé partout, quelle que soit son origine.

La mise en question de l'universalité de la laïcité politique, en tant que mode opératoire d'organisation issu de l'Occident, suivra les mêmes méandres rhétoriques. Les théocraties comme l'Iran auront toujours beau



jeu de mettre en avant leurs spécificités cultu(r)elles pour refuser sa mise en œuvre. Ce que l'on observe néanmoins en ces états, c'est la violation constante des droits fondamentaux des minorités. On l'a vu, lors des printemps arabes, une partie de la population réclame une organisation laïque de la société. Cela montre bel et bien que cette organisation est adaptable aux différents contextes cultu(r)els.

Ce qu'il faut cependant éviter, si l'on applique les principes de laïcité politique à différentes sociétés dans le monde, c'est le sacrifice de cultures particulières: ne pas considérer l'universalité comme un postulat intangible, accepter de la refonder par la rencontre de l'autre et par la discussion, la concevoir comme une œuvre à faire, à laquelle tous doivent participer. Cela nous oblige à balayer devant notre porte, à dénoncer les violations des droits de l'homme dans nos «paradis» occidentaux, à ne pas se refermer sur des identités exclu-

ant les convictions d'autrui et leurs manifestations légitimes, ce qui créera également du lien culturel: nul n'est à l'abri de ces violations ou du repli identitaire; nous n'avons aucune bonne conscience à exporter.

L'option de la laïcité politique doit, quant à elle, être conçue comme un programme positif, créatif, proactif et ouvert. On ne peut qu'y souscrire, d'autant que, si les conditions de laïcité d'une organisation de l'espace public sont strictes et ne permettent que peu de prise en compte du relativisme culturel –ce qui fonde l'universalité du principe–, la manière de construire cet espace pourra, quant à elle, tenir compte de certains déterminismes, notamment historiques et socioculturels, des différentes communautés concernées, pour autant que ceux-ci ne soient pas autant d'alibis pour porter atteinte à la jouissance par les citoyens de l'ensemble de leurs droits fondamentaux. ♦

Éloge de la sécularité

La limite est parfois ténue entre les notions de principe et de valeur. La laïcité dite politique, ou séparation des Églises et de l'État, ou encore impartialité des pouvoirs publics, en est un bon exemple. Principe ou valeur, cette notion est en tout cas une garantie du «libres, ensemble» et du «vivre ensemble».

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Comment nier, en effet, que l'impartialité de l'État soit le rempart contre les dérives particularistes et communautaristes? C'est le fondement même de la démocratie: les règles qui régissent le fonctionnement de la société sont le fruit du débat citoyen, sanctionné par le débat parlementaire et par le pouvoir législatif. Faut-il rappeler les

difficultés qu'ont engendrées, par le passé, les recours, par certains communautaristes, au pouvoir judiciaire pour tenter d'obtenir des droits particuliers sans passer par les voies législatives ou pour en contourner la lettre et l'esprit?

Il est évident que donner droit à ces revendications ouvre une boîte de Pan-



dore. L'exception à la règle commune accordée à une fraction de la société crée un précédent. On pourra difficilement, ensuite, reprocher à d'autres de suivre cette «jurisprudence» pour faire valoir, à leur tour, leurs desiderata. À partir de cette cassure, tout le système législatif se trouve affaibli. En effet, où placer la limite? Pourquoi dirait-on non à Pierre si l'on a dit oui à Paul?

La laïcité politique telle que définie ci-dessus concerne les questions sociétales au sens large, sous-tendues par les «valeurs» de la laïcité: droit à disposer de son corps, droit à mourir dans la dignité et exercice des libertés en sont des fers de lance. C'est aussi sous sa bannière politique que la laïcité agit pour l'assistance morale aux personnes, pour un accès équitable à l'éducation, pour promouvoir l'éducation permanente, pour le droit à une existence digne, à l'émancipation, à la culture et au savoir, etc. En cela, elle ne propose aucune mesure sociétale partisane. Elle constitue un projet de société se préoccupant d'offrir à chacun, quels que soient ses choix philosophiques, religieux ou politiques et dans le respect de la loi civile et des droits fondamentaux, un espace de vie où la liberté des uns n'entrave pas celle des autres. En résumé: le «vivre ensemble».

L'improbable impartialité

Les détracteurs de la laïcité voudraient bien faire endosser à cet adversaire inclassable le rôle d'une Église réclamant des priviléges comme les autres. Comme si, dans notre monde, on ne pouvait exister qu'en apparte-

nant à un camp. Comme si l'impartialité était impossible.

Le forcing des clergés pour imprimer leur marque sur la société n'a d'égal que la concurrence féroce qu'ils se livrent. C'est à qui exigera le plus pour les siens, au mépris des lois civiles. Dans cet exercice, et en se limitant à l'histoire récente, si les islamistes radicaux ont dégainé les premiers, les autres dignitaires religieux ont vite compris que l'outrance et la polémique pouvaient se révéler porteuses. En témoignent le lobbying délirant contre le mariage pour tous, la lutte contre le droit à l'avortement et à l'euthanasie, l'obstination à vouloir pénaliser le blasphème. Ce qui est en jeu, ce ne sont rien de moins que les libertés chèrement conquises, le droit de choisir ce qui est bon pour soi-même, la libre pensée et la libre expression. La laïcité ne reconnaît comme seule autorité supérieure que celle qui procède de la volonté du peuple: la loi civile et les trois pouvoirs de l'État de droit.

Dès l'instant où des minorités veulent faire prévaloir des intérêts particuliers, le subtil équilibre de la démocratie est rompu. Dans sa grande sagesse, la Constitution belge, en consacrant la liberté religieuse, consacre également, comme seul moyen d'assurer cette liberté à tous, la neutralité de l'État et la non-ingérence des clergés dans les affaires publiques –en vertu du principe selon lequel «la loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne veut pas faire la loi». En militant pour la liberté, la laïcité milite aussi pour la celle de chacun à adhérer à la religion ou la philosophie de son choix. Ceci

relève du droit individuel mais aussi, de la Charte européenne des droits fondamentaux¹.

Vers la sécularité

La séparation des Églises et de l’État est donc un combat laïque primordial; non pas «contre» les Églises, mais contre les priviléges cléricaux longtemps considérés comme allant de soi. Par exemple, le *Te Deum*, l’ordre protocolaire et le défilé militaire de la fête nationale belge, qui résument la représentativité de la nation au sabre et au goupillon. La réurgence de revendications religieuses constatée notamment au niveau de l’islam, sous la bannière sémantique des «accommodements raisonnables», nécessite une vigilance de tous les instants.

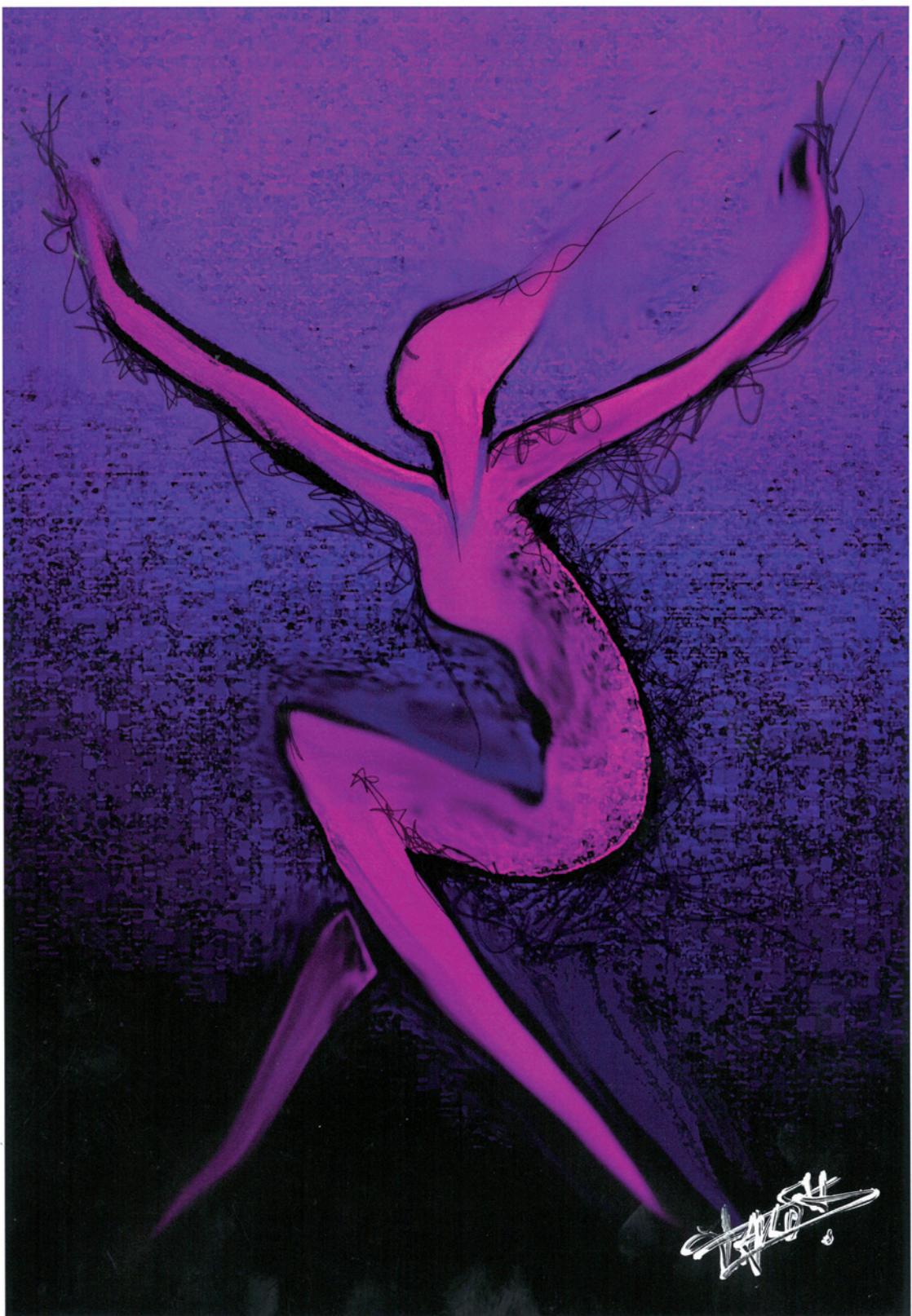
La laïcité est l’objet d’un dénigrement régulier de la part de ceux que l’impartialité de l’État dérange. Face à ce phénomène, il est de notre devoir de nous interroger. Si l’on peut comprendre que les religieux radicaux considèrent l’idée laïque comme un obstacle, plus inquiétant est le détournement des valeurs et du sens même du terme «laïcité». Faut-il revenir sur la captation de la notion d’humanisme par l’ex-parti social-chrétien? Alors que dans les pays anglo-saxons, *humanism* est plus ou moins synonyme de laïcité? Qui n’a pas constaté la façon qu’ont certains de distiller l’idée d’un fondamentalisme laïque, sous le vocable de «laïcisme» ou d’«intégrisme laïque» –sans autre précision? Les mots sont importants et nul n’ignore que lorsqu’on veut combattre une idée, le meilleur moyen est

d’en discréder le nom ou les leaders. C’est le b.a.-ba de la désinformation.

Aujourd’hui, le mot *laïcité* subit le même sort de la part des religieux, pas toujours les plus radicaux d’ailleurs. Le moment est peut-être venu de lui substituer un autre vocable, plus universel, moins connoté. Car un autre défaut du mot laïcité est qu’il ne se traduit que dans les langues latines, les autres parlant d’humanisme ou de sécularisme. Pour éviter les «-ismes» partisans, le terme de «sécularité» semble intéressant. Le mot peut rebuter de prime abord. Mais il est anglo-compatible, donc universalisable en tant que concept. Dans sécularité, il y a «siècle», c’est-à-dire la «chose civile», le pouvoir temporel qui pondère le pouvoir spirituel. La sonorité du mot suggère aussi «sécurité», qui rassure, et évoque le champ libre laissé à chacun de penser ou de croire librement sans être menacé. Il est également plus ancré dans la réalité de l’époque, car même les églises reconnaissent le phénomène de sécularisation de la société. Enfin, le suffixe «-ité» est conservé, qui indique une caractéristique, une fonction, et donc un sens neutre délivré de toute partialité.

Là où les postures partisanes divisent et créent des antagonismes, la laïcité/sécularité peut rassembler en rappelant les valeurs universelles qui rapprochent au lieu de diviser: liberté, égalité, fraternité. Trois valeurs universelles, concrètes, tangibles et accessibles à tous. Et des valeurs qui, surtout, n'excluent personne. 

¹ Titre II, article 10/1.



L'entretien de Jean Sloover avec Marcelo Ossandon

Salvador Allende : « Une braise qui brûle encore »¹

Les idées du président chilien renversé par Augusto Pinochet aux sources d'un nouveau bolivarisme en Amérique latine

Le coup d'État du général Augusto Pinochet a 40 ans : le 11 septembre 1973, les militaires chiliens renversaient la coalition d'Unité populaire (UP) dirigée par Salvador Allende porté démocratiquement à la présidence de la République le 4 septembre 1970. Généralement peu mentionné dans les médias occidentaux qui, à cette date-là, focalisent volontiers leur attention sur la commémoration de l'attentat de 2001 contre les tours du World Trade Center de Manhattan, l'événement conserve toute son importance alors qu'un virage à gauche se manifeste durablement dans toute l'Amérique latine. Retour sur cet épisode politique original avec l'économiste chilien Marcelo Ossandon² qui fut le chef de cabinet du ministre de l'UP en charge du dossier crucial de la nationalisation des ressources minières du pays.

Marcelo Ossandon, l'expérience politique que fut l'Unité populaire avait-elle quelque chose de spécifique ?

Allende avait une conception humaniste du socialisme et de la démocratie populaire qu'il avait pu détailler des formes d'oppression, voire de dictature, que l'histoire avait associées à ces notions. S'ajoutait à cela une voie originale vers le pouvoir, puisqu'il n'entendait réformer la société capitaliste et amener son pays au socialisme qu'au travers des mécanismes électoraux et institutionnels démocratiques alors que, jusque-là, des changements d'une telle ampleur n'avaient pas pu être opérés de manière pacifique. Enfin, Allende ambitionnait, par ce biais, de réaliser des réformes très profondes : nationalisation de certaines banques, maîtrise du commerce extérieur, réforme agraire destinée à arracher la terre aux oligarchies agricoles qui la possédait depuis la Conquête, récupération, par la nationalisation, des richesses naturelles de base –cuivre, charbon, salpêtre...– afin de les mettre au service des populations, etc. Ce sont ces différents axes qui expliquent



Le poète cubain José Martí, « Che » Guevara et Salvador Allende font la fresque à Managua.

l'intérêt que l'expérience chilienne suscite toujours en Amérique latine.

mauvaise évaluation, par la gauche, du rapport des forces internes et externes en présence ?

Ces options politiques originales devaient-elles quelque chose à la personnalité même de Salvador Allende ?

Je pense, oui, qu'Allende a su imprimer une marque personnelle au processus politique. Libre-penseur, franc-maçon, Allende était un leader conséquent qui a tenu ses promesses jusqu'au sacrifice, puisqu'il avait promis qu'en cas de coup d'État il résisterait jusqu'à la mort. C'est d'ailleurs pourquoi la junte avait fait de son assassinat une priorité : c'était là l'acte symbolique fondateur de la répression qui allait s'abattre pendant 17 ans sur le pays. Une répression à ce point brutale qu'elle a ému l'opinion mondiale. C'est tout cela aussi qui explique l'intérêt que la voie chilienne suscite toujours aujourd'hui, 40 ans après.

Le renversement du gouvernement Allende ne résulte-t-il pas d'une

1 Nous empruntons ce titre à l'ouvrage qu'Olivier Besancenot et Michaël Löwy ont consacré en 2007 à Ernesto Che Guevara (Mille et une Nuits, 247 p.).

2 Marcelo Ossandon est maître de conférences émérite à l'Université libre de Bruxelles et chercheur émérite de l'Université de Mons-Hainaut. Aujourd'hui, il habite à Santiago du Chili.

réconcilier les points de vue. Une autre leçon de l'expérience chilienne réside ainsi dans la nécessité, pour un processus de changement social profond, de l'asseoir sur une coalition majoritaire et homogène; ce qui est d'ailleurs le cas aujourd'hui dans des pays comme le Venezuela, l'Équateur, la Bolivie, etc.

L'ère Pinochet fut un banc d'essai pour les idées économiques propres à l'École de Chicago de Milton Friedman. Peut-on dire qu'elle a servi du même coup de répétition générale pour la diffusion des orientations néolibérales qui furent données ensuite aux politiques publiques dans un grand nombre d'États dans le monde, y compris en Europe ?

Oui, je le crois fermement. Les mesures testées au Chili, entre autres la mise hors circuit des forces

politiques capables de faire obstacle aux réformes libérales, à la Pensée unique, ont été appliquées ailleurs en Amérique latine, en Argentine, notamment, mais pas seulement là. Bien entendu la brutalité de la junte chilienne n'était pas exportable comme telle. Mais entre Augusto Pinochet et Margaret Thatcher, par exemple, l'alliance de vues était étroite; elle aussi s'est attaquée aux syndicats, aux partis de gauche, aux populations fragiles, etc. La propagation des mesures mises en pratique initialement au Chili s'est d'ailleurs faite avec la complicité objective des médias occidentaux qui ont massivement accrédité l'idée que l'expérience menée sous Pinochet était une réussite économique: le Chili fut baptisé par eux le «Jaguar de l'Amérique latine» alors que ses scores en termes de croissance s'obtenaient au prix d'un appauvrissement ter-

rible des salariés et d'une disparité dramatique des revenus qu'ils ont passés sous silence.

Après l'ère des dictatures, on assiste depuis quelques années à un retour en force des idéaux de progrès et de démocratie en Amérique latine. Quels sont les facteurs qui expliquent ce virage ?

Un, le déclin des États-Unis sur le continent avec, à la clef, un épuisement du modèle néolibéral. Deux, la volonté de l'ensemble des pays de la région de prendre leur part du gâteau de la croissance mondiale. Trois, la refonte conséquente des schémas d'intégration du continent américain sous l'égide des USA. Et quatre, le rejet de l'orthodoxie financière imposée par le FMI et la Banque mondiale suite à l'échec des politiques dites d'ajustement structurel socialement dévastatrices.

Quelle filiation y a-t-il entre la pensée politique du marxiste qu'était Salvador Allende et les leaders actuels que vous qualifiez vous-même d'atypiques et que d'autres traitent volontiers de populistes ?

Allende était marxiste, mais il avait une conception particulière, non-dogmatique du marxisme qu'il regardait comme une manière d'interpréter l'histoire plus que comme une façon de gouverner. Personnellement, il n'entendait exercer le pouvoir que de manière souple en s'appuyant sur une large coalition de forces politiques progressistes. Les leaders politiques latino-américains

actuels reprennent cette vision: pour eux aussi, la lutte des classes est une réalité et il faut dès lors transférer davantage de ressources aux populations pauvres, mais en modifiant démocratiquement les paramètres de la société qui sont au principe de cette polarisation des richesses. Des forces partisanes telles que la Démocratie chrétienne ont d'ailleurs désormais intégré cette idée. C'est pourquoi le fait de considérer ces responsables politiques comme des populistes ne doit être regardé que comme une manœuvre de la droite pour les décrédibiliser afin d'éviter à peu de frais une sortie du néolibéralisme. On le voit: l'expérience de l'Unité populaire n'est pas un échec; c'est un processus qui a été interrompu, mais qui reprend force et vigueur. Allende n'appartient pas au passé; il fait partie d'un présent qui construit l'avenir. 



© Pool/Daily Telegraph/AFP

Thatcher et Pinochet en 1999: copains comme cochons.

Les Lefebvristes s'enkystent

Les meilleures intentions ont leurs limites. Après la déclaration commune des évêques de la Fraternité Saint-Pie-X, publiée à l'occasion du 25^e anniversaire de leur ordination illicite par Mgr Marcel Lefebvre, Rome aurait l'intention de clore officiellement le dialogue ouvert en 2009 avec les lefebvristes. L'information est donnée par l'hebdomadaire allemand *Focus*. Les trois évêques de la Fraternité (Mgr Fellay, Mgr Tissier de Mallerais et Mgr de Galarreta –Richard Williamson ayant été exclu l'an dernier) ordonnés il y a un quart de siècle par Mgr Lefebvre n'en font qu'à leur tête, il est vrai. Ils ont ainsi réaffirmé récemment leurs fondamentaux, à commencer par le rejet de Vatican II : «*La cause des erreurs graves qui sont en train de démolir l'Église ne réside pas dans une mauvaise interprétation des textes conciliaires [...] mais bien dans les textes mêmes [...] Cinquante ans après le Concile, [...] les sacres conservent toute leur justification.*» Autant cracher sur la main qui vous est tendue. Il se dit même que de nouvelles ordinations pourraient avoir lieu chez les lefebvristes. Mais que fait donc François ? (map)

Il n'y a plus de gay enfer

Être homo n'est «*pas un péché*» : c'est l'archevêque de Mumbai qui l'a confirmé par courrier à la communauté lesbienne, gay, bi et trans (LGBT) indienne. Le cardinal Oswald Gracias souhaite dorénavant que les prêtres de son diocèse y regardent à deux fois lorsqu'ils évoqueront la question homosexuelle durant leurs prêches. Ce sursaut de bon sens serait à mettre au crédit d'une récente déclaration du pape François : «*Si quelqu'un est homosexuel et veut servir le Seigneur, qui suis-je pour le juger ?*» L'archevêque de Mumbai a toutefois tenu à séparer le bon grain de l'ivraie. Citant un prêtre qui s'en était pris à la communauté homosexuelle, il a jugé que «*d'une certaine manière, ce qu'a dit ce prêtre est juste*». «*Mais d'un autre côté, a-t-il poursuivi, c'est inapproprié : l'Église n'accepte pas le mariage homosexuel, parce que la Bible nous enseigne que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. D'un autre côté, dire que toute orienta-*

tion sexuelle différente est un péché, cela est faux». Quant à l'Église catholique, elle «*aime tout le monde, ce qui inclut des personnes aux orientations sexuelles variées*». Il fallait le préciser. (map)

Droit dans s'Abbott

L'Australie va bien, merci pour elle. Non contente d'afficher un ministre des Finances belge, elle peut désormais compter sur un Premier ministre de choc en la personne de Tony Abbott. Cet ancien séminariste catholique n'hésite pas à déclarer que «*l'argument du réchauffement climatique est une connivence absolue*» pour en exonérer les grands groupes industriels (l'Australie est le 4^e producteur mondial de charbon). Mais surtout, il prêche la nécessaire virginité pour les filles au mariage, l'opposition à l'avortement et considère les aborigènes comme quantité négligeable : «*La culture occidentale est arrivée dans ce pays en 1788 et je suis très fier de cela*». Pour rafraîchir la mémoire de Tony Abbott, ce peuple dont il est si fier était constitué de bagnards jugés indésirables sur les terres de Sa Très Gracieuse Majesté. Comme dit le proverbe : la caque sent toujours le hareng. (yk)

La (re)conversion des Manouches

Dans son numéro de septembre, *Le Monde des religions* s'est intéressé de près à John et James, deux pasteurs de l'Église tsigane Vie et Lumière, qui se déplacent avec leur temple de fête foraine en fête foraine à travers toute

la France. L'article entend démontrer que les Manouches se détournent de la religion catholique, au profit du protestantisme évangélique. Pour John et James, cette conversion a pris l'allure d'une révélation quasi biblique : James explique qu'après des années de plaisirs terrestres, il a compris qu'il lui fallait suivre «*un meilleur chemin*». «*Il se détourne de sa vie dans la rue faite d'ennui et d'alcool, écrit la revue française, et prie. Une rédemption nécessaire. Aujourd'hui il est marié, et vient plusieurs fois par semaine au culte dans le préfabriqué*». *Le Monde des religions* ajoute qu'à la mi-août, de 5 000 à 6 000 caravanes se sont retrouvées pour la Convention de Vie et Lumière, organisée cette année à Colmar, dans l'Est de la France. L'Église catholique ferait bien de se méfier : même ses roulettes se vident. (map)

Secula seculorum

Le nouveau propriétaire du très respectable *Washington Post*, Jeff Bezos (qui est aussi et surtout le boss du géant de la vente en ligne Amazon), s'il n'a pas encore démontré ses dons de visionnaire de la presse, a néanmoins le souci de promouvoir la philosophie. Ayant peu de problèmes de fins de mois, il a investi, nous apprend *M, le magazine du Monde*, 42 millions de dollars dans un fantastique projet intitulé «*L'horloge du long maintenant*». Ce concept consiste à enfouir dans une montagne texane une gigantesque horloge censée sonner une fois par siècle pendant 10 000 ans. Objectif de la manœuvre : promouvoir «*la pensée à long terme*». On attend avec intérêt les reportages

de la rédaction du *Washington Post* sur cette initiative humaniste fondamentale. (yk)

Jésus et la fumette

On aime bien cette information qui traîne sur le web. Jésus était vraisemblablement un consommateur de cannabis et l'un des premiers hommes à vanter les vertus médicinales de cette drogue, selon un article du *High Times* paru en 2003 sous le titre «*Was Jesus a stoner ?*» (Est-ce que Jésus se camait ?). L'info a donc dix ans mais elle n'en finit plus de faire le tour de la toile. L'huile d'onction que Jésus et ses apôtres utilisaient contenait une substance appelée *kaneh-bosem*, qui a été identifiée comme un extrait de cannabis. Citant le Nouveau Testament, Bennett écrivait que Jésus enduisait d'huile ses disciples et les invitait à en faire autant avec les autres fidèles, ce qui pourrait expliquer les guérisons des maladies des yeux et de la peau mentionnées dans les Évangiles. Vrai ou faux ? Qu'importe puisque cette révélation continue à faire sur le web le bonheur de tous ceux qui veulent croire au paradis, surtout artificiel. (map)

Péplum romain

Dans *Moi, ancien Légionnaire du Christ*, Xavier Léger narre son passage dans cette congrégation aux airs de secte, mais aussi le nombre de bavures commises par les plus hautes autorités de l'Église dans ce dossier. Pour l'hebdomadaire français *Golias* qui fait la recension de l'ouvrage, la preuve est faite que les Légionnaires du Christ constituent bien une secte aussi puissante que déviant. Qu'en pense-t-on à Rome ? Pas que du bien. Le pape François voudrait réduire à néant cette légion. Il miserait pour ce faire sur l'un de ses amis cardinaux, le cardinal brésilien Claudio Hummes, un franciscain, ancien archevêque de São Paulo. Mais d'un autre côté, le pape vient de nommer comme secrétaire du gouvernorat de la Cité du Vatican un religieux espagnol de 68 ans, le père Fernando Vergez Alzaga... un légionnaire du Christ pur jus. Rien de neuf donc sous le soleil romain. (map)

Le clitoris, organe politique

Par Jamila Si M'Hammed
Présidente du Comité belge Ni Putes, Ni Soumises

Alors qu'une campagne médiatique à propos d'un «viagra féminin» fait sensation, la question qui vient dans l'imagination de certains est lâchée. «*Ne vaut-on pas fabriquer des nymphomanes?*» Comme si les femmes risquaient de perdre le contrôle d'elles-mêmes...

Les fantasmes les plus fous, accompagnés de stéréotypes sexistes que le temps n'affecte nullement, réapparaissent dès que la sexualité féminine est mise en question. Mais pourquoi un tel abcès de fixation ? Pourquoi une telle obsession concernant la sexualité des femmes, poussant les uns jusqu'à exciser le clitoris et d'autres à revendiquer un certificat de virginité pour légitimer un mariage ? Pourquoi exi-

ger des femmes un tel contrôle sur leur sexualité ?

Tout simplement parce que la sexualité reste le lieu de pouvoir où se jouent les rapports de domination entre les hommes et les femmes. Un lieu de pouvoir essentiellement masculin où prennent naissance les inégalités qui font émerger les stéréotypes sexistes se nourrissant de ces rapports de domination. «*Un homme ne peut pas rester longtemps sans faire l'amour, alors qu'une femme peut attendre sans problème...*», dit-on. Ah bon ?

On excuse plus facilement les infidélités masculines alors que les infidélités féminines restent un sujet de déviance et donc un tabou¹. Le féminisme doit donc parler de la sexualité des femmes, pas seulement du point de vue technico-technique (les maladies, les grossesses) mais aussi du point de vue du plaisir féminin qui doit être repensé, rediscuté.

Le clitoris est totalement absent de l'inconscient collectif alors qu'il y a un rôle primordial.

À bien des égards, il se montre plus performant que le pénis en ayant bien plus de terminaisons nerveuses (plus de 10 000). Le clitoris bande et ejacule

¹ Candice Vanhecke, «L'infidélité, c'est aussi une affaire de femmes», dans *Marianne Belgique*, 15 juin 2013, pp. 72-75.



© NPNS



Cette Natural Law No. 57 est issue «*Cliteracy, 100 Natural Laws*», projet artistique alliant expo en galerie, street art et même une performance de «*Clit Rodeo*». La photographe et vidéaste new-yorkaise Sophia Wallace y souligne le paradoxe entre l'hyper-sexualisation du corps féminin et la profonde ignorance de ses organes sexuels.

Infos : <http://sophiawallace.tumblr.com>

aussi. C'est un organe conçu exclusivement pour le plaisir des femmes. Il n'est donc pas lié à la reproduction comme le pénis. Compte tenu de sa sensibilité nerveuse, le rapport à la jouissance des femmes est donc d'une autre nature. Pourquoi est-elle restée refoulée jusqu'ici ?

La sexualité enseignée en milieu scolaire (lorsqu'elle est enseignée !) n'évoque que la reproduction; elle ignore la notion de plaisir et en particulier celui des femmes. À cause des traditions patriarcales, des médias, qui enferment les femmes, à cause d'une mauvaise information, on n'apprend pas aux femmes à mieux se connaître pour oser occuper la scène publique.

Ignorer l'organe du plaisir des femmes, c'est ignorer leurs capacités, leurs potentiels de construction, leur intelligence; c'est les considérer comme des êtres passifs qui doivent se résigner à l'ordre établi. C'est les reléguer à une sexualité «normale» où elles sont censées tenir un rôle passif. En ce sens, le clitoris des femmes est un organe politique qu'il faut promouvoir dans les milieux scolaires pour mieux s'attaquer aux racines des stéréotypes sexistes ambients. Lucie Sabau, de l'association Osez le féminisme l'a bien compris : «*Le clitoris peut être la clé de voûte d'un changement de mentalités.*»² Il est grand temps d'oser !

² Cf. Libération, 21 juin 2011.



- 70 Itinérant, engagé et gratuit: du théâtre pour tout le monde**
- 73 Sri Lanka. Le 7^e art contre l'impunité**
- 76 Amadou & Mariam: « Nous ne sommes plus les Africains de service »**

Itinérant, engagé et gratuit: du théâtre pour tout le monde

Si les gens boudent l'art dramatique, pourquoi ne pas le faire venir à eux ? La Compagnie des Nouveaux Disparus ne s'est pas contentée pas de se poser la question : depuis près de 10 ans, elle trimbale sa caravane de saltimbanques et plante son chapiteau dans les quartiers socio-économiquement défavorisés, à la rencontre d'un public peu enclin aux sorties culturelles.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Parc de Bruxelles, le 24 août dernier. Autour de la fontaine, les planches ont pris leurs quartiers de fin d'été pluvieux. Les averses n'ont pas refroidi les spectateurs parés de leurs précieux parapluies. Bien à l'abri sous le chapiteau, les cerceaux de Madame Hooplai virevoltent. Petits et grands s'émerveillent. Une accalmie et la scène de plein air reprend vie au fil des simagrées de deux clowns amoureux. Dans le petit bus du Théâtre volant, les voyageurs prennent place pour s'entendre raconter des légendes indiennes par un Jean Guillou qui manie aussi bien les histoires que la corde et les bambous de son gopichand. Plus loin, dans la file pour monter dans le car de *La Maroxelloise, agence de voyages*, les acteurs se mêlent aux spectateurs munis de leur précieuse

carte d'embarquement et sollicités pour porter des sacs ballonnés et même... un frigo ! Les bagages s'empilent dangereusement sur le toit. Tombera, tombera pas ? « *C'est sans garantie !* », hurle l'accompagnateur. On se laisse prendre par l'effervescence du départ vers Tanger. Un « joyeux bazar » pour un drôle de voyage épique et chaotique au cœur des enjeux de l'immigration et du retour au pays. Dans l'allée, deux bonimenteuses invitent les passants à venir voir les spectacles tout publics du Fil Sud, que la 7^e édition du festival Théâtres nomades a consacré aux inégalités entre les hommes et les femmes. Le lendemain, le festival démontera son village éphémère et pliera bagage sur un bilan très positif : plus de 16 000 spectateurs auront arpenté les allées

du parc Royal pour voir l'un des cinquante spectacles proposés.

Abattre murs et barrières

Mais que fait une troupe de théâtre au milieu d'un parc urbain ? La Compagnie des Nouveaux Disparus – qui tient son nom d'une phrase Jim Morrison¹ – a pris de la distance avec les salles de théâtre traditionnelles. « *Je n'ai pas vraiment rêvé de cette aventure de théâtre forain, elle s'est imposée par la vie et les circonstances* », raconte Jamal Youssfi, directeur artistique de la Compagnie. « *Nous avons monté notre première création Chez Aziz au théâtre Le Public. De par l'histoire qu'il raconte, nous avons monté le deuxième, une adaptation de La Fian-*

cée de l'Eau de Tahar Ben Jelloun, sous chapiteau sur la place des Martyrs. Ensuite est venue la proposition d'une tournée à Saint-Josse, Molenbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek, toujours sous chapiteau. » Depuis, les sept membres de l'équipe et la petite troupe de comédiens fidèles – parmi lesquels Ben Hamidou – en ont fait leur philosophie ; pour la Compagnie, le renouveau théâtral est ainsi passé par sa disparition définitive des scènes immobiles.

Mélange des genres et des rôles

Les Nouveaux Disparus ont fait du nomadisme leur mode de vie mais collaborent toujours avec les théâtres « de briques ». Pour l'anec-

¹ Jim Morrison a collaboré un temps à l'expérimental Living Theater, adepte du renouveau des formes théâtrales dans les années 50 à 70.



« *La Maroxelloise* », un voyage épique, chaotique et gratuit aux cœur des enjeux de l'immigration.

date, certains refusent les partenariats parce que leurs programmeurs considèrent qu'il ne s'agit pas de théâtre mais de spectacle-divertissement. Le débat est ouvert...

Pour la Compagnie des Nouveaux Disparus, emmener les gens vers le théâtre passe aussi par le gommeage d'une frontière immuable dans le théâtre classique: celle qui sépare le parterre de la scène, les acteurs des spectateurs. La Compagnie, dans ses différents spectacles et projets –le festival tout public Théâtres nomades, le festival par et pour les ados Mimouna, la Maison des cultures nomades qui rassemble secteur associatif et travailleurs sociaux en un centre culturel itinérant– jongle avec toutes les formes des arts de la scène et du spectacle vivant.

Au service du réel

«*Certains spectacles ont une vocation ludique, d'autres, didactique. Pour cette raison, la diversité de la programmation est très importante². L'équilibre se fait de lui-même et parfois on peut être surpris qu'une réflexion puisse naître d'un divertissement*», explique le comédien et metteur en scène. Si la forme est parfois un peu délirée, le fond des créations et adaptations de la Compagnie repose sur des thèmes comme les migrations, l'exil, l'intégration, l'interculturalité, la quête du bonheur... Le théâtre contemporain ici pratiqué est engagé dans les enjeux de société actuels. D'où un lien avec les préoccupations du mouvement laïque

qui s'est noué à plusieurs reprises: implication du CAL/Liège dans la production de la pièce *La Traversée de la Mort* en 2007, partenariat avec Bruxelles Laïque pour une soirée d'interpellation des politiques –sous chapiteau, évidemment– intitulée «La traversée des élections: sans-papiers, migrations, asile, droits de l'homme» toujours en 2007 et intégration de plusieurs représentations de *La Maroxelloise, agence de voyages* au programme du festival Cités métisses organisé par Picardie Laïque entre 2009 et 2012.

La culture?

Un droit, pas un privilège!

Pour Jamal Youssfi, tirer le théâtre de son enfermement passe aussi par le porte-monnaie. «*La culture se doit d'être populaire, sans pour autant devenir une sous-culture*, clame-t-il. *Le théâtre n'est pas qu'un outil de divertissement pseudobourgeois! Il se doit d'être accessible à tout le monde, même aux familles avec cinq enfants.*» Avant le spectacle, point de passage obligatoire par la case «guichet»: un couvre-chef circulera dans le public à la fin de la représentation. Chapeau, la Compagnie! 

«La Maroxelloise, agence de voyages»
Dernière halte d'une tournée qui aura compté 150 représentations
Les 4, 5 et 6 octobre sur la place Saint-Denis à Forest, là où l'aventure a commencé il y a 3 ans
Festival Mimouna
Du 30 novembre au 1^{er} décembre sur le site de l'ancienne gare Josaphat à Schaerbeek
www.lesnouveaux-disparus.com

2 En particulier pour le festival Théâtres nomades qui rassemble des dizaines de petites troupes et des associations.

Sri Lanka

Le 7^e art contre l'impunité

Le cinéma, une arme de dénonciation? Sans nul doute avec «No Fire Zone. The Killing Fields of Sri Lanka», un documentaire crucial sur le massacre de civils tamouls dans un contexte de censure de la presse. Avec un accès au pays interdit aux médias étrangers et le meurtre de nombreux journalistes locaux, le film de Callum Macrae incarne un cinéma au service direct de la justice. Et surtout, il démonte –preuves de violences sexuelles, d'exécutions sommaires et de nombreuses autres exactions à l'appui– le discours officiel du gouvernement sri-lankais qui, encore aujourd'hui, continue de nier l'évidence.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

D'un côté, les Tigres tamouls du LTTE, organisation séparatiste réclamant la création d'un État indépendant dans le Nord-Est du Sri Lanka, zone majoritairement peuplée de Tamouls de religion hindoue. De l'autre, l'armée sri-lankaise dirigée par un gouvernement à majorité cinghalaise bouddhiste. Entre les deux camps, une guerre civile qui a couté la vie à plus de 100 000 personnes.

Après 26 années de guerre intestine, le conflit atteint le comble de l'horreur en 2009: du 2 janvier au 19 mai, entre 40 000¹ et 70 000² civils sont tués pendant la phase ultime du conflit, abandonnés par les Nations unies³ et hors d'atteinte des caméras internationales.

Ces «dommages collatéraux» devaient rester secrets. Pourtant, peu après la fin du conflit, des preuves formelles –photos, vidéos amateurs de civils et de soldats sri-lankais, témoignages

1 Rapport du Groupe d'examen interne de l'action des Nations unies au Sri Lanka établi par le secrétaire général, 2012, téléchargeable sur www.un.org.

2 Recension du film par Saam Das, 5 septembre 2013.

3 Le spectre du génocide des Tutsis n'est pas loin...



DR

forcé à l'exil et souvenirs d'une rescapée tamoule, films amateurs et messages de l'ambassade américaine à Colombo restés sans écho à l'époque... Les images sont dures, très dures. Et la matière entre en confrontation directe avec les images et discours officiels du gouvernement sri-lankais. Autant de preuves flagrantes d'un massacre, proche du génocide, des Tamouls orchestré par le gouvernement et que le Sri Lanka tente toujours à l'heure actuelle de nier. La façon dont le ministère de la Défense et du développement urbain sri-lankais tente de discréder un des protagonistes de *No Fire Zone*, parce qu'il compte parmi ceux qui osent mettre Colombo face à ses responsabilités, est édifiante⁴.

Du cauchemar à l'éveil

réalisé –déjà pour Channel 4– deux premiers volets, chacun amenant de nouvelles preuves de l'existence de crimes de guerre: *Sri Lanka's Killing Fields* (2011) qui a valu à l'équipe une nomination au prix Nobel de la Paix et *Sri Lanka's Killing Fields: War Crimes Unpunished* (2012) qui a ébranlé l'ONU lors de sa projection organisée par Amnesty International au Conseil des droits de l'homme (CDH) dans le cadre du Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) à Genève.

Dénoncer, encore et encore

4 «The Truth or Lies of Benjamin Dix», mis en ligne le 21 février 2013, sur www.defence.lk.

Journaliste et réalisateur de documentaires, Callum Macrae n'en est pas à son coup d'essai. Avant *No Fire Zone*, qui est le fruit de 3 ans d'enquête, il a

une enquête indépendante et internationale plus tard, les responsables n'ont toujours pas été identifiés, et encore moins traduits en justice.

En 2012, à la publication du rapport de l'ONU, Colombo a qualifié d'«*erronées et infondées*» les allégations à son encontre. Et lors de son examen périodique universel, en octobre, le Sri Lanka «a été jusqu'à affirmer que son armée a mené une opération humanitaire pour sauver les civils durant les dernières semaines du conflit»⁵. Pourtant, rapportait *Libération* en mai dernier, à en croire Eileen Chamberlain Donahoe, ambassadrice américaine auprès du CDH: «La communauté internationale a envoyé un message au Sri Lanka: la paix et la réconciliation durables nécessiteront des mesures significatives.»⁶ Malgré cela, un délai d'un an a encore été accordé à Colombo par Washington.

Colombo, toujours dans le déni

D'où le troisième volet de cette série documentaire, avec encore davantage de preuves. *No Fire Zone* dérange et est devenu la bête noire du gouvernement sri-lankais. Et Colombo continue de faire pression: en février dernier, alors que le film, soutenu par Human Rights Watch et Amnesty, était au programme de la 22^e session du CDH, l'ambassadeur du Sri Lanka à l'ONU demandait au président du Conseil des droits de l'homme, lettre à l'appui⁷, non seulement l'annulation de la projection du film mais aussi la suspension de l'accréditation des deux ONG de défense des droits de l'homme auprès des Nations unies.

Projeter, diffuser et visionner *No Fire Zone*, c'est poser un acte politique contre l'impunité des criminels de guerre au Sri Lanka. ♦



«*No Fire Zone. The Killing Fields of Sri Lanka*» de Callum Macrae Projection suivie d'une rencontre avec le réalisateur le 22 octobre à 20h au Théâtre national dans le cadre du Festival des Libertés

5 Carole Vann et Juan Gasparini, «Le Sri Lanka veut empêcher la diffusion à l'ONU d'un film choc», mis en ligne le 26 février 2013, sur www.infosud.org.

6 Arnaud Vau-lerin, «Crimes de guerre : le Sri Lanka sous pression de l'ONU», mis en ligne le 22 mars 2013, sur www.liberation.fr.

7 Lettre de Ravinhatha Aryasinha à Remigiusz Achillez Henezel, 24 février 2013, mise en ligne le 26 février 2013 sur www.infosud.org.



Amadou & Mariam : « Nous ne sommes plus les Africains de service »

À l'affiche du Festival des Solidarités en septembre dernier, le duo Malien embrasse une multitude de causes. Au risque de s'essouffler et de s'y perdre ? Parole à la défense...

Propos recueillis par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Nouvelle escale d'un voyage en duo, à la musique et à la ville, entamé il presque quarante ans, le dernier album en date d'Amadou et Mariam, *Folila* (2012), cultive l'art de la rencontre, le jeu collectif et l'esprit d'ouverture. « *C'est notre neuvième album solo, du moins officiellement* », s'amuse Amadou. Mais, s'il s'est montré prolifique tant par le nombre de chansons composées que par le chiffre d'invités alignés sur ses albums (*Dimanche à Bamako* avait même carrément été produit par Manu Chao), le binôme a parfois souffert de ce que Mariam appelle « *le syndrome de la gentillesse* ». « *Nous avons souvent été perçus comme les gentils Africains de service. Qui pratiquaient une mixité musicale très originale, mais dont le message était parfois un peu lisse et répétitif. Bref, nous savons que nous sommes très, voire trop, médiatisés*, analyse Amadou. *Nous avons donc décidé d'un peu inflechir la courbe.* »

La décision d'inviter l'ex-chanteur de Noir Désir, le très controversé Bertrand Cantat, sur votre album *Folila*, fait partie de cette volonté d'être moins lisse ?

Mariam : Le mélange des genres fait de toute façon partie de notre conception de la musique. Nous sommes une sorte d'auberge espagnole. Bertrand est juste venu nous voir après l'un de nos concerts à Bordeaux. Quelques jours plus tard, il a débarqué au Mali. Au départ, il devait uniquement chanter sur un morceau. Puis, il s'est pris au jeu. Au point de tenir plusieurs instruments. Pour finalement intervenir sur quatre titres.

N'en reste pas moins que, vu son passé récent, Cantat n'est évidemment pas un invité comme un autre...

Amadou : Je sais que ça a fait parler. En bien et en mal. Mais nous nous sommes uniquement retrouvés autour de la musique avec Bertrand. La vie peut amener des gens à se retrouver dans une situation très délicate. Mais tout le monde a le droit de se racheter. Je ne vois pas où est le problème à ce qu'il essaye de regagner son statut de musicien. D'ailleurs, vous savez ce que signifie *Folila* ? « Jouer avec » en lan-

gage Bambara. Nous existons surtout pour la musique.

Mais pas que... Lorsqu'en 2011, vous avez par exemple accepté de devenir ambassadeurs du World Food Programme, institution qui lutte contre la faim et la pauvreté, c'est un enjeu qui dépasse la musique proprement dite...

Amadou : S'engager pour une cause ou faire de la musique, c'est le même job : sensibiliser ! Nous sommes la preuve qu'une chanson peut réellement changer les choses. Des membres de ce « programme alimentaire mondial » avaient entendu plusieurs de nos titres. Et c'est comme ça qu'ils sont venus nous voir. Et que nous avons aidé à récolter des dons pour aider les gens en Haïti. Aujourd'hui, les artistes sont parfois plus écoutés que les politiciens. On peut le regretter, mais c'est comme ça. Autant s'en servir pour essayer de bousculer les mentalités.

Au risque de devenir des porte-drapeaux plus que des musiciens ?

Amadou : Cette perspective ne me fait pas peur... Un porte-drapeau représente souvent un exemple à suivre pour les gens, et j'en suis très fier. Mais nous nourrissons encore des ambitions en tant que simples musiciens, aussi. C'est peut-être un peu vaniteux, mais nous avons été nominés trois fois aux Grammy Awards, sans jamais en remporter un. Cela fait partie des choses qui me manquent. Même si je sais que cela peut paraître très futile et que l'on ne peut pas tout avoir dans la vie.

Vous considérez que la vie vous a assez donné ?

Amadou : Si tout devait s'arrêter demain, je serais heureux. Nous avons joué partout, ouvert deux Coupes du monde de football, été invités par Barack Obama, partis sur les traces



© Jérôme www.monsieurj.fr

de Jimi Hendrix à Woodstock. Tant de choses dont je n'aurais jamais osé rêver.

S'engager pour une cause ou faire de la musique, c'est le même job : sensibiliser ! Nous sommes la preuve qu'une chanson peut réellement changer les choses.

Vous êtes tous deux musulmans, d'obéissance soufie. Quel rôle joue la religion dans votre existence ?

Amadou : La religion joue un grand rôle dans notre vie au quotidien. Elle nous permet de surmonter les difficultés, quelles qu'elles soient.

Pourtant la religion en tant que telle est peu présente dans vos chansons. C'est délibéré ?

Amadou : C'est l'esprit de la religion que nous chantons. Nous nous adressons à la société pour prier les gens de vivre ensemble. On chante la solidarité entre les peuples. On dénonce tout ce qui n'est pas bon. On encourage les gens à soutenir tout ce qui est bon.

Dire aux gens ce qui est «bon» pour eux, c'est un terrain glissant, non ?

Amadou : Oui. C'est bien pour ça que nous refusons tout prosélytisme. Nous véhiculons des valeurs d'ouverture et

de solidarité plutôt propres à tout être humain qu'à une religion en général. Nous restons volontiers assez génériques dans nos sujets d'emportement.

Au risque d'en devenir trop généraux ?

Amadou : C'est effectivement le risque. Qu'à force de parler de paix dans le monde, nous finissons par passer pour des neuneus (Il rit). On nous le reproche d'ailleurs assez régulièrement. C'est dommage, mais c'est comme ça. D'ailleurs, je remarque de plus en plus que la notion même d'«artiste engagé» fait parfois sourire tant on l'a passée à toutes les sauces. Mais je relisais récemment une critique de la chanson *Biko* de Peter Gabriel, où le journaliste reprochait à Peter de se mobiliser pour les prisonniers en Afrique du Sud alors qu'il était un chanteur multimillionnaire. Son argent ferait donc de lui une personne illégitime à formuler la moindre indignation. Alors que selon moi, le débat est sans objet : il faut s'élever contre les injustices, où que l'on soit sur l'échelle sociale.

C'est finalement l'éternelle même question : peut-on être riche et en même temps de gauche ?

Amadou : De fait. Renaud a fait face aux mêmes réserves. Alors que personne ne peut décemment remettre ses origines et ses opinions en cause. Je pense, quant à moi, que l'engagement est parfaitement compatible avec l'aide financière. À quoi servirait d'être connu si on ne pouvait pas de temps en temps en profiter pour faire passer un message ?

Vacances, «fuite enchantée» ?

Par Nadine Monteyne-Dupont
Professeur de philosophie morale

Vacances, espace-temps de libertés que l'étymologie propulse dans un vide essentiel et fondateur. Faire le vide, se ressourcer dans l'oubli créateur de l'instant, se gorger d'images, de sensations, de vibrations, de mots. Renouer avec l'étonnement et l'innocence de Candide... Je fais le vide, pour «faire le plein», quel beau paradoxe !

Mais suis-je jamais dans le «vide» ? À quand la balade où seul le laisser-être rythme le chant du monde et transfigure phénomènes et apparences dans un dialogue nu et solaire ?

Si je m'abîme dans le bleu du ciel, comment «suis-je le bleu du ciel»¹? Et qui me murmure : «*Je te salue Vieil Océan!*»² alors que je chavire d'émotion devant la houle argentée de l'Atlantique? Conscient ou inconscient me chatouillent... je ne suis jamais dans l'immédiateté d'une hypothétique relation originelle avec l'Être.

J'ai conscience d'être allongée sur le sable, de jouer au jeu des analogies avec les nuages dans le bleu du ciel, de laisser courir sur l'écume les mots de Lautréamont. Conscience qui fait

résonner mon existence, la stratifie, lui donne la densité qui fécondera l'instant suivant. Libre, le monde, ma vie m'appartiennent aussi longtemps que j'y scelle mon regard, mon action. Je m'en assure d'un coup d'œil aux enfants qui, à grands coups de pelles, endiguent le ressac des vagues sur la plage; d'une caresse aux chimères sculptées dans les falaises de Rothéneuf par le patient Ermite breton...

Temps des vacances où les minutes «explosantes-fixes»³ s'étoilent, où la scansion du quotidien ne bat plus la coupe du divertissement. Metropolis est un mirage lointain, je peux m'abandonner au monde qui n'existe que par moi, prolonger son écho dans ma mémoire. L'artiste, le philosophe, le poète enchanteront et laisseront vibrer ces moments sur la toile, dans la pierre, dans les mots. Quant à moi, boule de cristal, kaléidoscope, je vis, j'existe, je danse le monde sans autre contrainte que celle de mon esprit libre.

Au temps de «la reprise», reste à jouer la partition polyphonique avec ces fragments de vie... ♫

1 Moi qui contemple le bleu du ciel, je ne suis pas en face de lui un sujetacosmique, je ne le possède pas en pensée, je ne déploie pas au-devant de lui une idée du bleu qui m'en donnerait le secret, je m'abandonne à lui, je m'enfonce dans ce mystère, il «se pense en moi, je suis le ciel même qui se rassemble, se recueille et se met à exister pour soi, ma conscience est engorgée par ce bleu illimité». Maurice Merleau-Ponty, *La phénoménologie de la perception*.

2 Lautréamont, *Les Chants de Maldoror*.

3 «La beauté convulsive sera [...] explosive fixe». André Breton, *L'amour fou*.

LE MOIS prochain



Dossier : Les services publics ont-ils un avenir ?

Régulièrement taclés par les autorités européennes de la concurrence, les services publics sont en butte aux menaces de privatisation qui pourraient, à terme, entraîner leur disparition. Fantasme ou réalité ? Éléments de réflexion et de réponse dans ce dossier bien fourni.

Libres ensemble

Revoilà la question de l'éducation sexuelle et affective à l'école ! Pour de bonnes nouvelles ? À découvrir ! Pleins feux également sur l'égalité hommes-femmes, à l'occasion des 20 ans du Conseil éponyme. Et tant qu'à évoquer les anniversaires, un retour sur les 25 ans du Service Laïque d'Aide aux Personnes et son action en faveur des aînés.

International

Espace de Libertés vous emmène là où les agences de voyages ne veulent plus aller : en Égypte. Pour ce qui est de la Turquie, ça reste fréquentable, mais question laïcité, il faut voir.

Culture

Le Festival des Libertés reste une excellente occasion de présenter à nos lecteurs –qu'on invitera par ailleurs à aller voir «La Marche» au ciné et à percevoir sur les «murs qui parlent», un espace de liberté d'expression– des ressources culturelles méconnues qui véhiculent nos valeurs.



Vient de paraître dans la collection Liberté j'écris ton nom

Le livre

Un spectre hante l'Europe : celui du populisme. Réelle menace pour les systèmes politiques traditionnels ? Mouvance susceptible de rejouer des scénarios comparables à ceux des années 30 ? Appellation erronée ? Construit au départ d'une mise en perspective historique de la notion et d'un dialogue avec cinq intellectuels européens, ce livre apporte des éléments de réponse aux nombreuses questions que soulève ce concept mal bâti. Les élections en France, en Italie, en Grèce, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne y sont abordées comme autant de moments d'une nouvelle "grande transformation" des sociétés nationales en Europe.

Dans le cadre de la campagne d'éducation permanente



Les auteurs

Docteur ès Sciences politiques de l'ULB, Christophe Sente collabore à la Foundation for European Progressive Studies. Il est membre de Gauche réformiste européenne, qui travaille à faire de l'Europe un terrain de luttes politiques pour la gauche. Licencié en Sciences politiques de l'ULB, auteur de plusieurs essais dont deux livres d'entretiens récents avec Paul Magnette, Jean Sloover, prix Ex-Libris 2003, a livré de nombreuses chroniques au Soir et au Vif/L'Express, ainsi qu'aux périodiques français Le Monde et Alternatives économiques. Il collabore à Espace de Libertés.



8 € l'exemplaire
pour nos abonnés
(au lieu de 10 €)

 **ESPACE**
de libertés

En vente directement au CAL ou sur commande, par virement au compte du CAL :
IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABBEB,
en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port offerts)
CAL, campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles
Éditions Espace de Libertés : tél. 02 627 68 60 - editions@laicite.net

Les auteurs viennent à votre rencontre



ANNONCES

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies

LE Cahier des formations
automne - hiver 2013

Cahier des formations

automne - hiver 2013
Se former pour le non-marchand et se développer personnellement.



DE LA LEEP EST DISPONIBLE !

Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle, etc.

Découvrez nos formations longues ainsi que nos activités culturelles!

Programme et inscriptions en ligne sur notre site
www.ligue-enseignement.be

Commandez la version papier du Cahier des formations au 02/511.25.87 (gratuit)

Des conseils ou des informations supplémentaires ?
Contactez Iouri Godiscal au 02/511.25.87

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles

ESPACE de Libertés

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoynne

Documentaliste:

Anne Cugnon

Dessins:

Stéphanie Pareit

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€
par virement au compte du CAL:
IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

Photo de couverture: © Sarah Sosak

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



La Pensée et les Hommes



À la télévision

MARDI
8 OCTOBRE
Fin de soirée
sur la UNE

DIMANCHE
13 OCTOBRE
9h20 10h30
sur la UNE
SAMEDI
19 OCTOBRE
18h55
sur la TROS

SAMEDI
22 OCTOBRE
Fin de soirée
sur la UNE

DIMANCHE
27 OCTOBRE
9h20 10h30
sur la UNE
SAMEDI
2 NOVEMBRE
18h55
sur la TROS

MARDI
5 NOVEMBRE
Fin de soirée
sur la UNE

DIMANCHE
10 NOVEMBRE
9h20 10h30
sur la UNE
SAMEDI
16 NOVEMBRE
18h55
sur la TROS

MERCREDI
20 NOVEMBRE
18h55
sur la TROS

Philosophes dévots au temps des Lumières
Le milieu intellectuel des philosophes face à leurs contradictions
Guy Chaussinand-Nogaret et Jacques Lemaire

Populisme

En Europe, la dialectique populiste est utilisée par de nombreux leaders politiques, toutes tendances confondues.
CLAV/CAL

Bruxelles sans masque

Une réévaluation de la présence maçonnique à Bruxelles
Jean Van Win et Jacques Lemaire

Cultes, laïcités et monarchie dans une Belgique (con)fédérale ?

Présentation du colloque 2013 de La Pensée et les Hommes
Marc Uyttendaele, Chemsi Cheref-Khan et Jacques Lemaire

Les violences conjugales

Un relais de la campagne Fred et Marie
Alexandra Adriaenssens et Jacques Lemaire

Laïcité et sacré, un couple compatible?

La situation de l'islam dans le monde d'aujourd'hui
Jacques Rifflet, Chemsi Cheref-Khan et Jacques Lemaire

THEATRE DE POCHE

UNE CRÉATION ORIGINALE DE LA CIE LA PEAU DE L'AUTRE



TOUT LE MONDE ÇA N'EXISTE PAS

ÉCRITURE, INTERPRÉTATION, CHORÉGRAPHIE : MARIE LIMET

MISE EN SCÈNE, DRAMATURGIE : LAURE SAUPIQUE

DU 29 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2013 À 20H30

*Parce que nous sommes
tous parfaitement imparfaits
et que c'est très bien comme
cela !*

poche.be